



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_029

OBJET : Rapport sur la situation en matière de développement durable 2021

Exposé

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que : « Le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Le Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2021. Ce rapport présenté obligatoirement avant le vote du budget, ne donne pas lieu à débat.

Ce rapport est le cinquième rapport produit par l'agglomération. Il fera l'objet d'améliorations continues.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 170 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2021,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL2022_029

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_029-DE

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

Rapport Développement Durable 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

5 AVRIL 2022

Date d'envoi de la convocation : le 25/03/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 157

Nombre de votants : 178

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt deux, le mardi 5 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane (A partir de 18h35), BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (A Partir de 18h42), CATHERINE Arnaud, MERAND Evelyne suppléante de CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, JORE Yolande suppléante de DOUCET Gilbert, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (A partir de 19h00), FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HELAOUET Georges, HERY Sophie (Jusqu'à 19h30), HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique (A partir de 19h25), JOLY Jean-Marc, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René (Jusqu'à 18h35), LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean (A partir de 18h46), LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François (A partir de 20h10), LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques,

MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (A partir de 19h54), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie-Joseph suppléante de PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (A partir de 19h40), TAVARD Agnès, LACROIX Olivier suppléant de THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques.

Ont donné procurations :

ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, ASSELINE Etienne à LEROUX Patrice, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, DOREY Jean-Marie à BERTEAUX Jean-Pierre, DUBOIS Ghislain à GUILBERT Joël, FONTAINE Hervé à LEQUERTIER Colette, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à FAGNEN Sébastien, HEBERT Karine à MARGUERITTE Camille, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy (A partir de 19h30), HULIN Bertrand à PLAINEAU Nadège, LECHATREUX Jean-René à BRIENS Eric (A partir de 18h35), LEJEUNE Pierre-François à DUVAL Karine (Jusqu'à 20h10), LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à FAUDEMER Christian, MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (Jusqu'à 19h54), RON SIN Chantal à DUVAL Karine, SOINARD Philippe à LEMONNIER Thierry, TARIN Sandrine à FRANCOISE Bruno (Jusqu'à 19h40), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina, VIEL-BONYADI Barzin à DUFILS Gérard, VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis.

Excusés :

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, FRANCOIS Yves, HUREL Karine, LE PETIT Philippe, LETERRIER Richard, VIVIER Sylvain.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_029-DE



LeCotentin

ÉDITION 2022

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2021

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

37

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

① LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le plan climat air-énergie-territorial

La communauté d'agglomération du Cotentin a engagé son plan climat air-énergie territorial (PCAET). Une articulation de ce plan a été faite avec les autres documents de planification que sont notamment le programme local de l'habitat (PLH), le plan de déplacements du Cotentin (PDC) et l'Agenda 21. La stratégie de ce plan validée en 2021 pour la période 2022-2027 a permis d'engager la rédaction du programme de 34 actions réunis en 6 orientations.

L'agglomération du Cotentin souhaite d'une part, montrer l'exemple dans le cadre de ses compétences et d'autre part, initier une dynamique territoriale en faveur de la lutte contre le changement climatique. Certaines actions ont d'ores et déjà été initiées à l'image de la mise en œuvre d'un service public local de la rénovation énergétique des logements.



†@Thierry Houyel-bd atelier climat agri-11

Orientation 1 : Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre

Action 1 : Déployer une gestion du patrimoine bâti et de l'éclairage extérieur en faveur des économies d'énergie

Action 2 : Mettre en œuvre un service public de la rénovation énergétique de l'habitat

Action 3 : Sensibiliser et aider les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

Action 4 : Réduire la production de déchets ménagers et assimilés

Action 5 : Augmenter la valorisation des déchets ménagers et assimilés

Orientation 2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergie

Action 6 : Étudier et planifier le recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments et espaces publics, tout particulièrement en substitution des énergies fossiles

Action 7 : Soutenir des projets d'énergies marines renouvelables

Action 8 : Réaliser une étude stratégique sur le développement d'un écosystème de l'hydrogène sur le territoire

Action 9 : Accompagner le développement de projets de méthanisation

Action 10 : Accompagner le développement et la structuration de la filière bois-énergie

Action 11 : Contribuer à la réalisation d'un projet d'énergie renouvelable participatif

<p>Orientation 3 : Le Cotentin, un territoire vivant à adapter</p> <p>Action 12 : Inventorier les zones humides dans les périmètres de protection de captages d'eau potable</p> <p>Action 13 : Préserver et restaurer le maillage</p> <p>Action 14 : Anticiper les impacts de la hausse du niveau marin sur les nappes phréatiques</p> <p>Action 15 : Suivre l'évolution de productions marines locales</p> <p>Action 16 : Proposer et réaliser des diagnostics de vulnérabilité du bâti en zones sensibles</p> <p>Action 17 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication eau-climat</p>	<p>Orientation 4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter</p> <p>Action 18 : Intégrer des prescriptions réglementaires au service de l'énergie, de l'air et du climat dans chaque PLUi</p> <p>Action 19 : Préparer la résilience du territoire en tenant compte du changement climatique dans les PLUi</p> <p>Action 20 : Adapter l'aménagement des espaces publics pour favoriser le recours à la marche et au vélo</p> <p>Action 21 : Déployer la mobilité partagée sur le territoire : covoiturage et autopartage</p> <p>Action 22 : Convertir le parc de véhicules publics pour des flottes plus respectueuses de l'environnement</p> <p>Action 23 : Développer les modes de déplacements actifs et non carbonés</p> <p>Action 24 : Expérimenter le recours au télétravail et à la visio-conférence en interne</p>
<p>Orientation 5 : Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable</p> <p>Action 25 : Favoriser le déploiement de la démarche CARBON AGRICOLE dans les exploitations d'élevage et de cultures</p> <p>Action 26 : Favoriser le déploiement de la démarche « Méthode Haie » dans les exploitations d'élevage et de cultures</p> <p>Action 27 : Réaliser un état des lieux de la filière agricole au regard du changement climatique</p> <p>Action 28 : Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial (PAT)</p>	<p>Orientation 6 : Le Cotentin, un territoire vivant à partager</p> <p>Action 29 : Mettre en œuvre et suivre les actions portées en interne par l'agglomération du Cotentin</p> <p>Action 30 : Mobiliser les acteurs du territoire</p> <p>Action 31 : Concourir à une meilleure connaissance des impacts locaux liés au changement climatique</p> <p>Action 32 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication climat grand public</p> <p>Action 33 : Renforcer la connaissance sur la qualité de l'air extérieur</p> <p>Action 34 : Communiquer sur les enjeux de qualité de l'air extérieur</p>

2. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Le Cotentin dispose actuellement de deux stations de mesures disposées en zone urbaine à Cherbourg-en-Cotentin :

- l'une située rue Paul Doumer, mise en service le 4 juillet 2001, station de surveillance en fond urbain qui a été déplacée en 2021 dans la cour de l'Hôtel de Ville ;
- l'autre sur la zone portuaire, mise en fonctionnement le 15 novembre 2012 en complément de la station Paul Doumer, qui mesure les concentrations d'oxyde d'azote, ozone et PM10.

Une station de trafic urbain sera installée en 2022 sur le boulevard Mendès France à Cherbourg-en-Cotentin.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.

Atmo-Normandie :

- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération ;
- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacement et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>

② LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

Le contrat de territoire eau climat

Le contrat territorial « Eau et Climat » entre dans sa seconde année. Ce contrat, basé sur un état des lieux de l'état des masses d'eau réalisé par l'AESN, permet d'élaborer un plan d'action sur la base de 4 enjeux prioritaires:

- enjeu 1: atteinte du bon état écologique des cours d'eau ;
- enjeu 2: optimisation et préservation des ressources en eau potable ;
- enjeu 3 : restauration de la continuité écologique ;
- enjeu 4 : littoral, amélioration des eaux conchylicoles.

Ce contrat est passé pour 3 ans (2020-2022) pour un montant prévisionnel estimé à 15 millions d'euros H.T.

L'action en faveur du bocage

L'année 2021 a permis de lancer le diagnostic des haies sur le Cotentin. Ce travail a été renforcé par l'embauche de deux « jeunes diplômés Région ». Une stratégie du bocage a été rédigée en vue de définir un plan d'actions global en faveur de la préservation, de la protection et de la valorisation du maillage bocager du Cotentin. Cette stratégie qui sera adoptée en 2022 répondra aux enjeux suivants :

- conforter la trame verte, protéger et restaurer le maillage bocager en supprimant les discontinuités écologiques ;
- gérer et entretenir durablement le bocage avec la mise en place de plans de gestion ;
- préserver, maintenir et valoriser le bocage et la haie en les intégrant à la politique d'attractivité du territoire, du développement touristique et urbanistique ;
- développer la filière bois-énergie ;
- mobiliser des acteurs locaux.

La restauration des cours d'eau

Dans le cadre de l'enjeu 1 du contrat eau et climat, « atteinte du bon état écologique des cours d'eau », l'agglomération du Cotentin accompagne les propriétaires riverains de cours d'eau dans le cadre de programme d'actions de restauration. En 2021 des travaux ont été réalisés sur les bassins versants de la Sinope, de la Saire, de la Douve. De futurs programmes débuteront en 2021 et 2022 sur les bassins versants des Pieux, de la Hague, Divette-Trottebec et du Merderet. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues.



2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral

La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets issus de la pêche et de la plaisance comme les filets, les palettes,..., voire les déchets toxiques. Les débris naturels comme les algues, les coquillages et le bois flotté ne sont pas collectés car ils contribuent à la vie de l'écosystème. Le marché de collecte raisonnée des macro-déchets a été renouvelé pour la collecte sur 81 km de plages des secteurs de la Côte des Isles, des Pieux, de Saint-Pierre-Église et de Montebourg. Cette mission est confiée aux structures d'insertion ECORECA et d'ASTRE Environnement. Cette opération est subventionnée par l'agence de l'eau Seine Normandie et le conseil départemental.



Secteurs de collectes Poids en tonnes	2017	2018	2019	2020	2021
Côte des Isles	12,90	10,77	6,74	4,14	4,25
Les Pieux	13,25	11,87	12,40	9,4	10,47
Saint-Pierre-Eglise		6,21	0,23	1,17	0,21
Montebourg		2,22	1,16	0,78	0,85
TOTAL		31,07	20,53	15,49	15,78

Sur le secteur du Val de Saire la collecte de ces macro déchets est assurée par l'association Orchis avec ses bénévoles. Les services techniques du pôle de proximité viennent en renfort pour réceptionner les déchets et les emmener en déchetterie.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La communauté d'agglomération du Cotentin continue le contrôle des raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'agence de l'eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires.

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



La communauté d'agglomération exerce depuis 1er janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence est exercée par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50). 4 766 ragondins et rats musqués ont été capturés en 2021 dans le Cotentin.

L'accompagnement à l'opération rade propre



*Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,*

*vous prie de lui faire l'honneur de participer à l'opération
« Rade Propre » en rade de Cherbourg*

*le mercredi 30 juin 2021 à 15 h 00
suivie*

d'une Conférence de Presse à 16 h 30 (Quai de France)



Le Cotentin s'est associé à l'opération rade propre menée par la préfecture maritime. Elle a mis à disposition des conteneurs pour récupérer les déchets, les déchets non recyclables (filets, casiers, ordures ménagères, gros objets en plastique, polystyrènes...), les déchets métalliques, les pneumatiques..., remonter de la rade par les plongeurs démineurs.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La solidarité et l'engagement de l'agglomération face à la crise sanitaire

Les agents mobilisés pour la vaccination



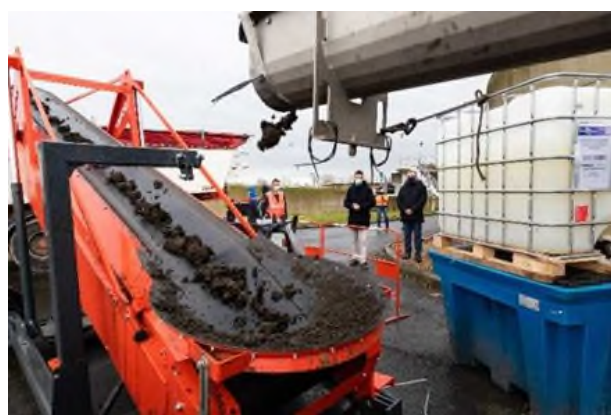
En mars-avril, des agents de différents pôles de l'agglomération se sont mobilisés pour accompagner les professionnels du pôle de santé des Pieux dans la première campagne de vaccination des personnes à risque. L'agglomération a également mis à disposition des équipes, des locaux permettant d'accueillir le public dans de bonnes conditions.

Des chèques cadeaux pour les soignants

En soutien aux soignants mobilisés pendant la crise et aux acteurs du tissu économique du Cotentin, l'agglomération a remis en mai 200 chèques-cadeaux d'une valeur de 100 € à la directrice du Centre Hospitalier Public du Cotentin. Ceux-ci ont été distribués aux internes et aux étudiants infirmiers qui pourront les utiliser auprès des restaurateurs locaux.



L'adaptation aux règles instaurées pour faire face à la COVID-19



Pour prévenir toute propagation du virus, la réglementation a imposé l'hygiénisation des boues issues du traitement des eaux usées. L'agglomération s'est adaptée et a mis en place différentes filières permettant de répondre à cette nouvelle exigence : transfert vers le sécheur de la station de Tourlaville, mise en place d'unités mobiles de déshydratation, évacuation vers des filières de compostage... Le montant de l'hygiénisation des boues s'élève à environ 134 000 euros HT, soit un coût 5 à 7 fois plus élevé que le traitement habituel selon le secteur. Cette opération est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Néanmoins, l'agglomération poursuit sa recherche pour mettre en place des solutions techniques moins onéreuses.

Participation à un réseau National de suivi de l'épidémie : Dans le cadre du contexte sanitaire, l'Etat a mis en place, un réseau de suivi national de la Covid dans les eaux usées ; le réseau OBEPINE. Ce réseau se base sur un maillage du territoire national par des stations d'épuration de référence. Ce dispositif dont la pertinence et la qualité ont été saluées au plus haut niveau, en France et surtout à l'étranger, a permis d'armer la France avec un réseau de surveillance qui couvre environ 40% de la population française, en Métropole et en Outre-mer.



La station d'épuration des Mielles à Tourlaville est une station de référence du réseau Obépine. Elle a donc servi de sentinelle pour le Cotentin au niveau des évolutions de la Covid.

Le dispositif « Impulsion Résistance Normandie »

Pour accompagner les entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire, l'agglomération a participé à hauteur de 60% au fonds de solidarité initié par la région Normandie. Ainsi, avec le dispositif « Impulsion Résistance », 174 entreprises du Cotentin ont pu recevoir une aide concrète d'un montant global de 213 000 €. À l'écoute du tissu économique, l'agglomération a ainsi pu combler les difficultés des entreprises les plus impactées. A titre d'exemple cette subvention a permis de garder une trésorerie, de maintenir l'emploi d'apprenti, d'investir... En complément, l'agglomération a complété ce soutien avec un apport de 90 000 € à une centaine d'entreprises sous forme d'aide au loyer. Ainsi, l'effort financier du Cotentin s'élève à plus de 300 000 € sur une année.

2. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

Le nouveau projet de territoire « Le Cotentin, un cap pour 2030 »

L'agglomération a présenté son projet de territoire avec lequel elle fixe le cap de ses ambitions pour les 10 prochaines années. Cette feuille de route se traduit de manière très concrète avec comme fil rouge la proximité en faveur des habitants, l'accompagnement des acteurs économiques, la protection de nos ressources et de notre environnement. Des premières actions sont déjà engagées comme la campagne d'attractivité économique lancée en septembre aux côtés des acteurs locaux.

Avec l'adoption de sa nouvelle feuille de route « Le Cotentin, un cap pour 2030 », le Cotentin marque son basculement dans une nouvelle ère, avec la mise en œuvre de nouvelles stratégies opérationnelles destinées à le faire entrer dans le cercle très fermé des territoires européens attractifs et qui offrent aux habitants leur épanouissement professionnel et personnel. Cap pour 2030 comporte 4 ambitions.

<p>Ambition 1 : Faire du Cotentin un grand d'Europe L'achèvement de l'organisation de la collectivité permet au Cotentin de se consacrer à l'accélération de son effort en faveur du développement du territoire et d'envisager des ambitions plus importantes encore, en adéquation avec les enjeux d'un territoire, celui de la 1ère agglomération de Normandie par la superficie et de la 4ème par la population. Dans les années à venir, le Cotentin choisira plus que jamais de miser sur ses domaines d'excellence, gage de véritable valeur ajoutée à ses actions. Objectif stratégique 1 : Consolider le maritime, levier du développement et facteur d'attractivité Objectif stratégique 2 : Achever de désenclaver le Cotentin Objectif stratégique 3 : Accélérer le développement économique et l'emploi Objectif stratégique 4 : Proposer une offre de foncier économique adaptée aux besoins du territoire Objectif stratégique 5 : Promouvoir la production agricole locale Objectif stratégique 6 : Renforcer l'attractivité économique du Cotentin Objectif stratégique 7 : Devenir une destination touristique incontournable Objectif stratégique 8 : Renforcer l'offre de formation supérieure</p>	<p>Ambition 2 : Préserver la qualité de vie sur tout le territoire Le Cotentin est un territoire aux richesses naturelles incontestables : son trait de côte, son bocage préservé, ses zones humides dont une partie est située dans le Parc Naturel Régional... sont autant d'atouts qui offrent un cadre de vie unique. Cette notion de qualité de vie renvoie aussi aux notions de services (services publics, commerces, etc...) qui constituent un levier décisif pour l'aménagement et la cohésion sociale du territoire ainsi que pour son attractivité. La communauté d'agglomération a vocation à agir sur les leviers de l'attractivité que sont les conditions d'aménités (cadre de vie, transport, services,...), de réceptivité (logement, foncier, ...) contribuant à construire une offre territoriale qui renforce la qualité de vie dans le Cotentin. Objectif stratégique 1: Affirmer le Cotentin, chef de file des politiques d'aménagement et de développement du territoire Objectif stratégique 2 : Déployer un réseau mobilité à la hauteur des attentes du Cotentin Objectif stratégique 3 : Placer les communes au cœur de l'attractivité Objectif stratégique 4 : Développer et organiser l'offre de santé au profit des habitants du Cotentin Objectif stratégique 5 : Proposer une offre de service public au plus près des Cotentinois Objectif stratégique 6 : Soutenir le travail des communes Objectif stratégique 7 : Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut</p>
<p>Ambition 3 : Le Cotentin, un territoire exemplaire face à l'enjeu climatique Le Cotentin veut être exemplaire face aux défis engendrés par l'évolution du climat, et engager le territoire dans un processus de transition. Cette transition écologique et environnementale s'illustre concrètement par la recherche de solutions et au développement d'initiatives pour répondre aux enjeux du changement de paradigme énergétique, de l'adaptation du littoral face à la montée du niveau de la mer, de la réduction de la production de déchets et l'amélioration du tri et du recyclage ou encore le développement des circuits-courts. Objectif stratégique 1: Engager une politique volontariste de réduction de la production de déchets ménagers Objectif stratégique 2 : Massifier la rénovation énergétique des logements Objectif stratégique 3 : Protéger et gérer la ressource en eau Objectif stratégique 4 : Protéger l'environnement naturel du Cotentin Objectif stratégique 5 : Limiter les conséquences des inondations Objectif stratégique 6 : Favoriser le développement des énergies renouvelables Objectif stratégique 7 : Améliorer les connaissances et informer la population sur les impacts du changement climatique</p>	<p>Ambition 4 : La communauté d'agglomération, une administration du 21ème siècle Créée il y a 4 ans, la communauté d'agglomération du Cotentin fonctionne désormais sur la base d'une organisation stabilisée qui doit lui permettre de se doter de nouveaux services ou de moderniser certaines de ses approches notamment en direction de ses usagers. Le développement des démarches qualité de ses services, la mise en place de programmes opérationnels pour l'accessibilité, la mise en place d'un plan interne pour favoriser l'égalité femme-homme seront des objectifs sur la durée du mandat communautaire. Objectif stratégique 1: Prioriser l'investissement pour réaliser la feuille de route communautaire Objectif stratégique 2 : Déployer une dynamique pour un territoire inclusif Objectif stratégique 3 : Poursuivre la démarche d'amélioration continue du service rendu Objectif stratégique 4 : Consolider l'administration communautaire</p>

La construction d'un développement équilibré du territoire par la préservation des principaux centres-bourgs

L'attractivité économique du Cotentin s'appuie sur l'ensemble de son territoire. Le développement des centres-bourgs, comme celui de l'offre étudiante ou encore le soutien aux entreprises et aux circuits courts sont autant de leviers pour favoriser le dynamisme économique.

Garants de l'équilibre de l'agglomération entre le pôle urbain et les communes rurales, les centres-bourgs sont essentiels au développement du territoire. Ces centres-bourgs sont des relais essentiels pour garantir l'équilibre du territoire et la proximité des services aux habitants. Leur développement est capital pour assurer l'attractivité du Cotentin. L'accès à un maillage de transports de qualité, le développement de l'habitat, le soutien aux commerces, la promotion touristique ou encore la valorisation du patrimoine sont autant de leviers d'actions portés par l'agglomération pour favoriser un aménagement équilibré du Cotentin. Le Cotentin et les communes unissent leurs forces pour mener à bien un grand programme de redynamisation qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des communes de moins de 20 000 habitants sera soutenu par l'initiative « Petites Villes de Demain ». Dans le Cotentin, 11 villes sont labellisées.



L'Agenda 21

Le Cotentin a engagé la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030.

L'étude comporte cinq étapes :

- la réalisation d'un diagnostic territorial partagé ;
- la définition des orientations stratégiques en lien avec les acteurs du territoire ;
- la rédaction d'un programme d'actions territoriales ;
- l'élaboration d'un dispositif de communication, de suivi et d'évaluation du programme d'actions ;
- la rédaction du rapport final.

L'année 2021 a permis l'adoption de la stratégie et d'engager la rédaction du programme d'actions. L'analyse des questionnaires de la population a finalisé. Il a également été organisé des ateliers avec les agents sur la démarche interne de développement durable.



La politique de contractualisation européenne à l'échelle du Pays du Cotentin

Dans le cadre de sa politique de contractualisation, la communauté d'agglomération du Cotentin anime le programme européen de développement rural LEADER. La stratégie de développement local du programme, construite avec les acteurs du Cotentin, vise à favoriser un développement inclusif, équitable et respectueux de notre environnement. Le programme soutient les projets visant à développer les services de proximité, les projets d'économie circulaire, d'efficacité énergétique et de résilience face au changement climatique. En 2021, le comité de programmation LEADER du Cotentin a retenu 9 projets contribuant au développement durable du territoire :

- Achat d'un four à vapeur pour maintenir la préparation des repas sur place à Teurtheville-Hague (7 927.56€) ;
- Les cabanosiers : Hameau ludique et éducatif autour du vivant (50 000€) ;
- "Accueil Vélo" Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes à Sainte-Marie du Mont (50 000 €) ;
- "Accueil Vélo" Création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes à Quettehou (50 000 €) ;
- Création d'une activité de location de cycles (40 919,75 €) ;
- Maintien et développement de l'épicerie multiservices de Tribehou (40 000€) ;
- Maintien de l'activité : Agrandissement, rénovation du Bar de l'anguille (40 000 €) ;
- Rénovation du logement communal à Teurtheville-Bocage (10 000€) ;
- Ouverture d'un atelier insertion - Recyclerie à Portbail (16 0140 €).

Le soutien aux projets des communes

Depuis la création du fonds de concours, l'agglomération consacre chaque année une enveloppe de 2,5 M€ pour soutenir le financement des projets communaux contribuant à un aménagement équilibré du territoire. En 2021, l'enveloppe a été abondée à hauteur de 3 M€ afin de favoriser la relance économique et mobiliser au mieux les entreprises dans ces programmes de travaux. 135 projets ont été accompagnés sur la période 2018-2020, 95 projets ont ainsi pu être accompagnés en 2021 dans le prolongement des travaux de la cellule d'accompagnement. Le taux d'intervention de l'agglomération est plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.





Maison d'accueil pour l'enfance à Digosville

Quelques exemples de projets d'aménagements

- Sortosville-en-Beaumont : Mise en place de candélabres solaires
- Colomby : Rénovation du restaurant scolaire
- La Hague : Construction d'un pôle enfance, famille et animation de la vie communale
- Siouville-Hague : Aménagement d'un carver park pour les amateurs de glisse urbaine
- Brix : Construction d'une Maison d'Assistante Maternelle
- Fermanville : Réhabilitation d'un espace sportif

La cellule d'accompagnement à l'émergence des projets communaux

Pour accompagner la relance, la cellule d'accompagnement à l'émergence de projets a été mise en œuvre au printemps 2021 afin de faciliter la concrétisation des projets communaux. Elle permet d'accompagner les communes de l'émergence du projet, à la formalisation d'un cahier des charges dans le cadre de la commande publique, au bouclage des plans de financements, à la mise en relation avec les partenaires compétents... Les neuf premiers mois ont permis d'accompagner une cinquantaine de communes rurales sur un ou plusieurs projets concernant la rénovation énergétique de logements communaux, la création ou l'extension d'équipements publics telles qu'école, restaurant scolaire, gymnase, maison d'assistantes maternelles, les aménagements de centre bourgs ou de voiries.

L'accompagnement à la dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centre-ville.

Le programme national « action cœur de ville » est déployé sur Cherbourg en Cotentin depuis 2018 afin de définir un plan pour dynamiser son centre-ville, Le Cotentin a lancé début 2021 un travail partenarial visant à concevoir un programme de dynamisation différencié de ses onze principaux centres-bourgs : Barneville-Carteret, Bricquebec-en-Cotentin, La Hague, Les Pieux, Montebourg, Port-bail-sur-Mer, Quettehou, Saint Pierre Eglise, Saint Sauveur-le-Vicomte, Saint Vaast-la-Hougue, Valognes.

Ce travail qui a débuté par le recensement des besoins au travers de diagnostics en marchant, est accompagné dans le cadre du dispositif national « petites villes de demain » qui servira à déployer avec les onze communes lauréates des actions concrètes pour maintenir l'attractivité des centres-bourgs.

Dans ce cadre, le Cotentin assure un rôle de chef de file et d'ensemblier pour concevoir et mettre en œuvre ce programme de revitalisation qui s'appuie notamment sur les politiques lancées depuis 2020 comme la nouvelle offre de mobilité, le développement de l'habitat (PLH), la préservation des commerces, la valorisation du patrimoine et la promotion touristique, le développement des services de proximité aux habitants.

3. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

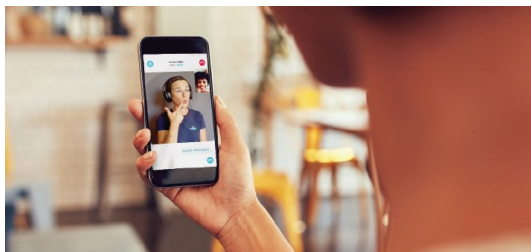
Le désenclavement numérique du Cotentin

Le Cotentin accompagne financièrement Manche Numérique à hauteur de 14 M€ pour le déploiement de la fibre. Pour chaque prise construite, l'agglomération engage 130€. Pour couvrir l'ensemble du département, 320 000 prises doivent être déployées d'ici 2026. Actuellement 120 000 sont d'ores et déjà commercialisées. Depuis février 2021, 42 000 connexions ont été ouvertes à la commercialisation. Elles comptent déjà 15 200 abonnés à Cherbourg-en-Cotentin mais aussi dans les autres communes comme La Hague, Les Pieux, Flamanville, Surtainville, Siouville-Hague, Barneville-Carteret, Montebourg, Ecausseville, Eroudeville, Quinéville, Quettehou, Vicq-sur-Mer, Saint-Pierre-Église. Aujourd'hui, 500 demandes de raccordement sont faites chaque semaine. En 2023, le Cotentin sera entièrement couvert avec 105 000 prises. L'ouverture à la commercialisation se fera progressivement jusqu'à fin 2025.

Le développement des services aux familles de façon équilibrée sur le territoire

La communauté d'agglomération et la caisse d'allocations familiales de la Manche ont signé fin 2020 une convention « Territoriale Globale », véritable opportunité de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles du territoire, source d'attractivité pour le maintien et l'accueil des familles et des jeunes sur le cotentin. Une démarche de diagnostic a été engagée en 2021 dans ce cadre. Celle-ci a pour objectif de déterminer de façon partagée un socle minimum de services dans les domaines tels que petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits qui pourra se déployer au travers d'un plan d'actions au plus proche des besoins des communes du territoire et de chacun des pôles de proximité qui assurent la gestion de cette compétence.

Les lieux d'accueil rendus plus accessibles



© Roger Voice

Pour permettre d'améliorer les conditions d'accueil de tous les publics dans les différentes structures du Cotentin, l'agglomération a déployé le dispositif " Roger Voice ", pour permettre aux personnes en situation de handicap auditif de pouvoir contacter le siège de la collectivité. Cet outil sera complété fin 2021 par la mise en place de boucles magnétiques.

Le dispositif national Duo Day

Le 18 novembre, dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), l'agglomération participait au dispositif national Duo Day. L'objectif est de lever les préjugés et changer le regard sur le handicap.

Pendant une journée, six personnes en situation de handicap ont ainsi pu découvrir le travail des services de l'agglomération. Encadrés par un tuteur, ils ont pu participer aux tâches habituelles des agents. Pour la collectivité, engagée dans une politique d'inclusion, ce dispositif permettait aussi de valoriser la diversité des métiers aussi bien techniques qu'administratifs présents au sein de ses services.



L'accueil de manière dérogatoire

Lors du confinement d'avril 2021, les structures du territoire des Pieux ont été fermées du 5 au 25 avril 2021 avec la mise en place sur la crèche des Pieux d'un accueil de manière dérogatoire pour les enfants dont les parents devaient assurer des missions de nécessité à la gestion de crise sanitaire, soignants, forces de l'ordre... Le lien a été maintenu avec les enfants et les familles via des échanges de mail avec des chansons, des vidéos, des ateliers...

4. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La réalisation du programme local de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) a été adopté.

5. L'égalité d'accès au territoire et aux services

Les maisons du Cotentin pour les questions du quotidien

Pour renforcer l'accès aux services de proximité sur l'ensemble du territoire, l'agglomération déploie les maisons du Cotentin pour permettre à chaque habitant d'être à moins de 20 minutes d'un lieu d'accueil.



Elles existent à Saint-Pierre-Église, Quettehou, Montebourg, Valognes, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Barneville-Carteret, Les Pieux, Martinvast, La Hague ou enfin au Puzzle à Cherbourg-en-Cotentin. Les maisons du Cotentin regroupent les pôles de proximité de l'agglomération et les maisons France services déjà ouverts aux habitants et y déploient de nouveaux services. Elles permettent d'avoir une information rapide de premier niveau, être accompagné sur les démarches en ligne ou encore prendre rendez-vous avec le prestataire concerné pour un entretien personnalisé. Cela peut se faire en présentiel ou à distance par le biais d'un "Visio accueil".

Ces maisons sont également des lieux de vie où seront accueillies des animations sur l'habitat et l'énergie, le tri des déchets, l'accès au numérique, l'emploi et la formation...

Le développement des services de proximité au sein des Maisons du Cotentin

Le pôle de proximité de Douve Divette soutient au quotidien le maintien des services de proximité au public, qu'il s'agisse de services en faveur de l'accompagnement social, professionnel.

En complément du bureau pour la tenue de permanences de services au public (MEF, Mission locale, PLIE, CLIC, Conciliateur de Justice, ...), en 2021, une nouvelle permanence a été inaugurée avec l'arrivée d'un point conseil budget. Ce dispositif, mis en œuvre par l'UDAF, a vocation à accompagner les familles, quelles que soient les situations professionnelles ou ressources financières, pour préserver le pouvoir d'achats et lutter contre le surendettement.



Un espace d'accès numérique, doté d'un ordinateur avec connexion internet et d'une imprimante, a été installé en lieu et place du Visio relais, afin de lutter contre les risques de fractures numériques et de non recours aux droits. Les usagers peuvent ainsi consulter leurs espaces numériques CAF, Pôle Emploi, ... et bénéficier, si besoin, de l'accompagnement des agents d'accueil formés à l'accueil de 1^{er} niveau dans le cadre du déploiement des Maisons du Cotentin. La Maison du Cotentin a également été équipée d'une borne CAP COTENTIN, qui permet au public d'accéder aux informations relatives à l'offre mobilité transport ainsi qu'au site internet de l'agglomération.

L'agence postale intercommunale, implantée au pôle garantit aux habitants l'accès aux services postaux du lundi au samedi midi, 52 semaines par an. 1^{ère} agence du Département et 3^{ème} de Normandie, l'agence a reçu plus de 20 400 usagers en 2021 soit une moyenne de 400 accueils semaine et 70 par jour.

Le pôle de proximité de La Hague, qui s'est structuré en 2020, a développé son rôle support et garanti la transversalité entre les différents services de l'agglomération du Cotentin et de la commune. A travers notamment la mise en place de réunions inter collectivités commune/agglomération, le pôle de proximité assure la communication et la continuité de l'information sur les différentes compétences et actions de l'agglomération. Il participe ainsi à la coordination et coopération entre les différents lieux d'accueil du public : pôle de proximité, cycle de l'eau, accueil de la mairie et des mairies déléguées, Maison du Cotentin et Maison des services publics, dans un objectif de simplification et d'amélioration continue du service public.

Le pôle de proximité de la vallée de l'Ouve a procédé au recrutement d'un conseiller numérique. L'agent est rattaché au pôle, bien que sa mission soit sur le périmètre de l'agglomération dans le cadre de permanences à compter de janvier 2022.

6. La mobilité du Cotentin

Cap Cotentin



La nouvelle offre de transport a été mise en place en septembre. Elle permet d'inscrire le Cotentin dans la modernité et viendra renforcer le maillage entre l'ensemble des communes.

« Cap Cotentin » devient la nouvelle appellation, pour donner à la nouvelle offre de mobilité du Cotentin une image de marque en adéquation avec le réseau unique créé, en remplacement de Zéphir et Manéo.

Les pratiques de mobilité changent. Pour y répondre, le Cotentin déploie une nouvelle offre avec des services innovants, accessibles et réactifs.

Le 1^{er} septembre, le Cotentin s'est doté d'un réseau unique de transports.

Avec cette nouvelle offre de mobilité, l'agglomération souhaite développer un réseau accessible sur l'ensemble de son territoire tout en favorisant des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

L'objectif : pouvoir rejoindre n'importe quel pôle du territoire de 6h à 20h 365 jours/an.

Cela se concrétise par des lignes interurbaines plus fréquentes, une desserte accrue des principaux centre-bourgs du Cotentin, un réseau urbain plus performant, des correspondances facilitées et la mise en place de nouveaux services comme le Transport à la Demande ou la location de Vélos à Assistance Électrique. Innovant, accessible et réactif, ce nouveau réseau répond aux attentes de tous les habitants en matière de déplacements et de confort avec en priorité un

tarif de billet unique. À partir du 1^{er} septembre 2021, le prix du billet est à 1€ par trajet complet d'une heure quelle que soit votre destination.

Le même titre de transport peut être utilisé pour n'importe quel service : bus urbain, scolaire, Transport à la Demande. La gratuité ou des tarifs dégressifs sont proposés en fonction du quotient familial

Un nouveau site internet est accessible pour réserver les abonnements. Une application mobile permet de trouver sur le téléphone les services d'informations en temps réel, la géolocalisation et le calcul des itinéraires les plus rapides et les mieux adaptés à votre parcours.

400 Vélos à Assistance Électrique sont mis en location pour 75€ par trimestre, 120€ par semestre et 200€ l'année.

Les bus augmentent la cadence avec la création de 3 nouvelles lignes vers les centres-bourgs :

- ligne A | La Hague (Orano) – Cherbourg-en-Cotentin
 - ligne D | Valognes – Cherbourg-en-Cotentin
 - ligne E | Bricquebec-en-Cotentin – Cherbourg-en Cotentin
 - 2 nouvelles lignes à Cherbourg-en-Cotentin vers Sauxmarais et le Port.
- La fréquence est renforcée avec un bus par heure :
- sur la LIGNE B | Les Pieux (avec arrêt à l'EPR) – Cherbourg-en-Cotentin
 - sur la LIGNE C | Saint-Pierre-Église – Cherbourg-en-Cotentin



© Aymeric Picot



À partir du 1^{er} septembre est mis en place le service de Transport à la Demande. Une navette dessert les communes en périphérie de Cherbourg-en-Cotentin. La réservation du trajet se fait grâce à une application dédiée ou par téléphone. Ce service est déployé dans un premier temps sur Cherbourg-en-Cotentin et sa proche périphérie :

- La Hague (Urville-Nacqueville, Tonneville, Flottemanville-Hague) ;
- Douve et Divette (Nouainville, Martinvast, Tollevast, Sideville, Hardinvast) ;
- La Saire (Bretteville-en-Saire, Digosville, le Mesnil-au-Val).

En 2022, ce service sera étendu à toutes les communes du Cotentin.

- 17 lignes régulières (8 urbaines à Cherbourg en Cotentin et 7 lignes inter communales régulières, 11 lignes intercommunales complémentaires, 146 circuits scolaires) ;
- 2 lignes routières régionales ;
- 5 lignes entreprises Orano et EDF incluses dans le réseau Cap Cotentin ;
- du transport à la demande dynamique « Cap A la demande ».

Le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG)

Le Cotentin a validé son projet de Bus Nouvelle Génération qui va reconfigurer la ville et profiter à l'ensemble du Cotentin. Les voies dédiées garantissant une meilleure fluidité de circulation pour les bus seront concentrées que sur certaines portions du tracé du cœur de ville avec un total de 2,5 km sur les 52 km de lignes du BNG. Les lignes interurbaines pourront les emprunter pour desservir les gares routières et SNCF, permettant ainsi d'améliorer la desserte du territoire. Enfin, les aménagements autour de ces voies permettront une plus juste répartition des espaces pour l'ensemble des modes de déplacements : piétons, vélos et automobilistes.



En entrée de ville, 3 espaces d'échanges permettront aux habitants venant des communes rurales d'emprunter les transports en communs, de stationner leurs véhicules ou leurs vélos. Le secteur de la gare SNCF sera reconfiguré. Sa proximité immédiate avec la gare routière permettra d'interconnecter les lignes urbaines, interurbaines et ferroviaires pour matérialiser ainsi un véritable trait d'union entre la ville centre et les centres bourgs du territoire.

La voie de contournement ouest

Le projet de voie de contournement Ouest est un projet qui a été imaginé il y a plus de 30 ans. Pour désenclaver le territoire, l'agglomération, le département et la région se sont engagés à relancer le projet de contournement Ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Le tracé initialement prévu sera réinterrogé en prenant en compte les enjeux environnementaux et la sobriété foncière. Ce projet va permettre la fluidification des trafics dans le centre de Cherbourg-en-Cotentin et en particulier dans le quartier de la gare. Il répond également à des enjeux de sécurité routière attendus par les habitants

de Douve et Divette et de la Hague mais aussi à des enjeux de santé publique évidents en raccordant plus facilement et rapidement nos concitoyens de l'Ouest vers les pôles de santé. Enfin cette voie offrira une desserte facilitée aux zones d'activités économiques qui sont en pleine expansion comme Bénécère ou les Fourches et un accès direct au campus universitaire, 4^{ème} pôle d'enseignement supérieur de Normandie. Le département s'est engagé aux côtés de l'agglomération et de la région à réactualiser les études réalisées en 2011. Le montant global de cette opération, estimé à 63,3 M€ HT, sera réparti financièrement de la manière suivante : 40% pour le département de la Manche, 30% pour la région Normandie et 30% pour l'agglomération du Cotentin.

7. La politique en matière de prévention des risques naturels

L'écriture de la stratégie locale de gestion du risque inondation

La communauté d'agglomération Le Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque important inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre dans un délai de 6 ans en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque.

La reprise en gestion progressive des ouvrages de protection contre les inondations

La communauté d'agglomération Le Cotentin assure depuis le 1er janvier 2018 la défense contre les inondations et la mer. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux, hors ouvrages portuaires du territoire : mur, digue, enrochement, cale... Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés. Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre / Quinéville ou encore Quinéville / Fontenay-sur-Mer / Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection de 2 800 habitants contre les inondations. Désormais, la collectivité organise la mise à disposition de ces aménagements et l'ensemble des démarches réglementaires. Une démarche obligatoire, qui devrait s'achever en 2024, et qui va ensuite permettre de débiter la phase de protection de ces systèmes d'endiguement avec notamment un rehaussement des digues.



Le projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées

La hausse du niveau marin aura des impacts, encore méconnus, sur le niveau des nappes phréatiques arrière littorales et leur teneur en sel.



Afin d'améliorer cette connaissance et anticiper les impacts, la communauté d'agglomération participe au projet de recherche sur les inondations venants des aquifères et gestion des eaux salées « Rivages Normands 2100 » mené par la DREAL, l'observatoire des sciences de l'univers de Rennes (OSUR) de l'Université de Rennes, l'AESN et d'autres EPCI bas-normands.

Le projet repose sur l'étude en profondeur d'un petit nombre de sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques : Barneville-Carteret et Portbail, Saint-Germain-sur-Ay, Agon-Coutainville, le marais du Cotentin, Ouistreham. L'étude approfondie de ces sites aux caractéristiques contrastées permettra une appréhension plus globale de la problématique et une transposition sur l'ensemble du littoral. Ce projet s'achèvera en 2023.

8. Le soutien aux dispositifs d'insertion

Le soutien aux dispositifs d'insertion et le soutien à la MEF

Une convention d'objectifs a été passée avec la maison de l'emploi et de la formation (MEF) pour les années 2021 à 2023, précisant les modalités de soutien à l'association, dans le cadre de la qualification de certaines activités de l'association (mission locale, PLIE). Il est prévu en particulier que le conseil fixe chaque année la participation financière

à l'association. L'association prévoit de compléter ses actions au titre de ses quatre piliers d'activité : mission locale, PLIE, MIFE et activités labellisées maison de l'emploi. L'agglomération soutient ces actions pour un montant de 537 363 €. Concernant le PLIE, un nouveau protocole d'accord fixe pour objectif d'accompagner dans un parcours de formation individualisé et renforcé, 800 personnes par an.

4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

Les équipements disponibles liés à la collecte

Le geste de tri est soumis aux moyens mis à disposition sur chaque territoire, un accès simple et rapide à des colonnes de tri propres et régulièrement vidées représente un élément clé pour encourager les usagers à trier.

Année	2017	2018	2019
colonnes EMr	919	984	1 040
colonnes à verre	619	630	745
colonnes textiles	169	169	169
colonnes OMr, uniquement Cherbourg-en-Cotentin et La Hague	377	414	430
bacs OMr	50 376	50 947	51 848
bacs EMr	27 331	27 552	27 906
sacs OMr distribués	400 000	Plus de 70 000	Plus de 348 830
sacs EMr distribués	570 000	339 000	542 757

Les fréquences de collecte

La fréquence de collecte des ordures ménagères (OMr) n'a pas évolué depuis la création de l'agglomération, mais un premier projet de service de collecte sur le secteur de Côte des Isles a été mis en place qui a fait évoluer la fréquence et jours de collecte. La majorité du territoire est collecté une fois par semaine (C1), mais cela ne représente à ce jour qu'environ 45% des habitants de l'agglomération. Le reste du territoire est majoritairement avec deux collectes par semaine (C2), à l'exception de Valognes avec 3 passages par semaine et le centre-ville de Cherbourg-en-Cotentin qui varie de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

La fréquence de la collecte des emballages ménagers (EMr) est en C1 pour la Hague, La Vallée de l'Ouve et Montebourg. Pour Cherbourg-en-Cotentin, la fréquence est majoritairement en C1 mais comme pour les OMr le centre-ville a des fréquences variant de 3 à 6 passages suivant les secteurs.

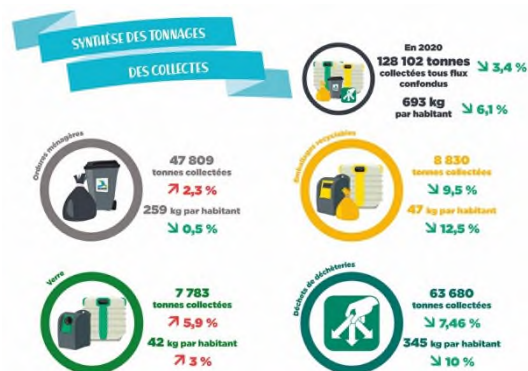
La communauté d'agglomération du Cotentin possède 15 déchèteries gérées exclusivement en régie. L'accès aux déchèteries n'est plus lié au lieu de résidence, les habitants des communes limitrophes peuvent se rendre sur la déchèterie d'un autre pôle. 13 déchèteries fin 2020 sont équipées pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublements (DEA).

Le tonnage global traité (collecte/déchèterie/apport direct sur les sites de traitement)

L'agglomération a la gestion d'un centre de tri et de trois sites de traitement qui sont deux installations de stockage de déchets inertes (ISDI) en activité et une plateforme de compostage.

L'évolution du tonnage de déchets ménagers et assimilés est le suivant.

Le Cotentin a créé avec les collectivités de Normandie une société publique de traitement, Normantri qui assurera prochainement le tri des déchets sur un secteur allant du Cotentin à la communauté d'agglomération Caen-la-Mer.



Année	2017	2018	2019	2020
Tonnage	155 686	142 132	143867	139017
kg/an/habitant	858	783	800	752



2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 74 points de prélèvements, 26 usines de production, 166 réservoirs et plus de 3 600 km de réseau pour acheminer l'eau potable à plus de 94 000 abonnés sur l'ensemble du territoire.

Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « Régie directe » et les prestataires privés.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 52 usines de traitement et 1 200 km de réseau pour 61 000 abonnés.

Le service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération concerne 26 % des habitants du territoire. L'agglomération effectue les contrôles obligatoires à savoir le contrôle des installations neuves (conception et exécution) et existantes (vente, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien). Les contrôles réalisés jusqu'alors sur le territoire donnent un taux de conformité des installations proche des 45 %.

A noter que les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont certifiés ISO 9001 et 14001 sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin. Ces certifications ont été renouvelées en 2020.

4. La contribution à l'éducation et à la formation

La sensibilisation à la protection du littoral

Diverses opérations de sensibilisation du grand public concernant les intérêts des littoraux, la problématique des déchets littoraux et le nettoyage raisonné des plages ont été menées.

Pole de proximité	Commune	Lieu
Côtes des Isles	Carteret	Plage de la Potinière
Montebourg	Quinéville	Plage principale
Côtes des Isles	Portbail	Cale de la station de sauvetage
Les Pieux	Surtainville	Cale de la station de sauvetage
St Pierre Eglise	Gatteville phare	Gatteville phare
Les Pieux	Siouville Hague	Cale Les Tamaris
St Pierre Eglise	Fermanville	Parking de l'Anse du Brick
Côtes des Isles	Barneville	Cale de la station de sauvetage



Le Cotentin pour sensibiliser le public a mené une collecte des déchets sur la plage de Vauville dans le but d'informer sur les bonnes pratiques à appliquer et préserver les zones de nidification.

Pour sensibiliser les jeunes à la préservation du littoral, le Cotentin s'est associé avec le Pôle de Proximité du Val de Saire pour une opération de ramassage de déchets sur la côte. Au total 432 élèves ont été mobilisés. Cette opération devait être valorisée autour de l'arrivée de la Rolex Fastnet Race.



L'éducation au tri

Le Cotentin mène des opérations d'information et de sensibilisation à la gestion des déchets au tri et au recyclage.

Elle propose également des animations gratuites aux établissements scolaires du Cotentin qui représentent une grande part de leurs activités.

L'ensemble du programme d'animations a été retravaillé et uniformisé pour l'ensemble du territoire par l'équipe. Celui-ci a été réduit en 2021.



Les actions d'éducation à l'environnement sur le pôle de proximité du Val de Saire

Le pôle a mené les actions suivantes : sensibilisation au tri sélectif et à la deuxième vie des déchets avec l'atelier récup'création, entretien des espaces verts avec zéro pesticides, lutte contre le gaspillage dont ce qui concerne l'électricité et les consommables et une animation de sensibilisation autour du projet "Mon littoral : des espaces de vie".

Les actions d'éducation à l'environnement sur le pôle de proximité de la Région de Montebourg

Le pôle a mené des actions sur le respect du milieu naturel à travers une éducation à l'environnement qui s'inscrit dans une conception globale des temps de vie en particulier au sein des accueils de loisirs collectifs.

Les actions d'éducation à l'environnement sur le pôle de proximité des Pieux

Le pôle a mené une démarche de sensibilisation pour éteindre la lumière dans les bureaux et à la diminution des courriers papier au profit des mails. Sur les 3 crèches des Pieux, Benoistville et Flamanville ont été menées deux journées pédagogiques sur le thème "éveil à la motricité et petites astuces".

Les projets de partenariat

L'agglomération Le Cotentin travaille avec les structures de formation du territoire (Lycées Alexis de Tocqueville et Sauxmarais ; IUT) pour établir des partenariats visant à participer à la formations des jeunes du territoire et à promouvoir l'institution dans l'optique des besoins en recrutements pour le cycle de l'eau.

5. L'accès à la santé sur le territoire

Le développement de l'attractivité médicale du territoire



L'Agglomération se mobilise pleinement pour développer l'attractivité médicale du territoire avec un maillage des centres de soins mais aussi des formations adaptées et innovantes pour les futurs soignants.

Le plan d'action santé

Le plan santé est composé d'actions déjà mises en œuvre et d'actions nouvelles :

Le 1^{er} axe a pour objectif d'instaurer des conditions de dialogue pérenne entre l'agglomération du Cotentin et les professionnels de santé en créant et animant un conseil de santé et un collège de professionnels de santé du Cotentin.

Le 2^{ème} axe s'appuie sur un double enjeu : d'une part attirer des nouveaux professionnels de santé et d'autre part renforcer la cohésion des acteurs de santé au travers de projets communs via des formations ou des stages, permettant de créer un réseau de professionnels. L'accent est également mis sur la sensibilisation des jeunes habitants du Cotentin pour les métiers de la santé.

Le 3^{ème} axe vise à améliorer l'accès aux soins en développant les outils de coopération et de télésanté sur le territoire et en renforçant le lien entre la médecine de ville et le secteur hospitalier mais également entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social. De plus, il est nécessaire d'adopter l'échelle d'intervention appropriée et de ne pas opposer hôpital-médecine de ville, milieu rural-milieu urbain, médecine libérale et médecine salariée.

Le dernier axe s'appuie sur le développement d'une approche globale santé par la diffusion de bonnes pratiques sur le territoire et au déploiement du service sanitaire.

Le bilan des actions menées en 2021 sont de trois ordres, la mise en œuvre générale du plan, les actions de promotion du territoire et le soutien aux projets de création de structure.

Pour la mise en œuvre générale du plan sur les axes 2 et 3, à l'aide du collège des professionnels de santé, il s'est agi :

- d'engager l'étude sur l'état des lieux des actions de prévention et de promotion de la santé qui doit aboutir à la signature d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de santé ;
- d'accompagner le projet de maison sport santé qui met en œuvre le dispositif Sport-Santé sur le territoire de l'agglomération ;
- d'accompagner le centre hospitalier du Cotentin dans différents projets de développement que sont : le projet de territoire universitaire de la faculté de médecine de Caen avec l'agence régionale de santé, la création d'un nouvel internat, la construction d'un nouvel institut de formation en soins infirmier (IFSI) et la création de fauteuils dentaires pour permettre l'accueil de 8 à 10 étudiants en odontologie d'ici à 2023.



© Architectes : ArchiS

L'agglomération finance à 50% de l'opération de création de fauteuils dentaires pour un montant de 178 000 € et a instruit le dossier.

Les actions de promotion du territoire exclusivement des actions de promotion du territoire à destination des étudiants en santé. En 2021, avec la crise sanitaire une soirée d'accueil a seulement pu être réalisée.



Le soutien aux projets de création de structure a permis d'accompagner les différents projets en 2021 que sont les pôles de santé libéral ambulatoire La Saire Médicale, Valognes-Brix, Douve-Divette et Côte des Isles. Par ailleurs, le Cotentin a été, le maître d'ouvrage du projet de construction du pôle de santé libéral ambulatoire de Valognes-Brix qui a été inauguré en septembre 2021. Enfin une étude de faisabilité sur un centre de santé communautaire a été confiée à la fabrique des centres de santé.

La création d'un nouvel internat

Afin de répondre aux attentes des étudiants en médecine et d'amplifier la démographie médicale, la création d'un nouvel internat est en cours d'élaboration. Il est inscrit au contrat de territoire 2017-2021 avec la Région et le Département, ce projet, dont le coût est évalué à 4,9M€, est actuellement en phase de programmation. Cet équipement pourrait être installé à proximité du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

L'amélioration de l'accessibilité aux déchèteries

Afin d'améliorer les conditions d'accueil dans les structures du Cotentin, l'agglomération met en place différents dispositifs pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap. En octobre, les agents des déchèteries en charge de l'accueil des usagers ont ainsi reçu une formation par l'association des paralysés de France pour savoir appréhender et répondre aux différentes situations pouvant se présenter au quotidien, leur permettant d'avoir les bons gestes quant à l'accueil de personnes en situation de handicap.



5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

La campagne « réintroduire les salariés en espace naturel »

Le Cotentin est à la pointe dans de nombreux domaines industriels. L'agglomération est aux côtés des entreprises pour les soutenir dans leurs projets et les aider face aux problématiques de recrutements.

Le territoire concentre en effet, les plus fortes intentions de recrutement pour les mois à venir et un taux de chômage de 6,5%, l'un des plus faibles de France. Depuis début septembre, le Cotentin et son attractivité économique s'affichent dans les couloirs du métro parisien, à la gare Saint-Lazare en passant par les villes du grand ouest et sur les réseaux sociaux. Créée en lien avec les industriels du territoire, cette campagne a 2 objectifs : combler le déficit de recrutement dans les secteurs phares du territoire où 5 000 postes sont à pourvoir et montrer les bénéfices d'une vie dans le Cotentin pour toutes les familles. À l'heure où de plus en plus de Français privilégient la qualité de vie et s'orientent vers des villes à taille humaine, le but affiché de cette campagne est de convaincre que le Cotentin est le territoire de tous les possibles !



Le développement des zones d'activités économiques

Le Cotentin a engagé les programmes pour les zones d'activités économiques des Costils, de Brequecal et de l'extension de la zone d'activités économiques des Fourches. Ces programmes œuvrent en faveur d'un développement durable en intégrant des liaisons piétonnes et cyclables, d'aires de stationnement mutualisés conforme à la politique mobilité de l'agglomération.



La zone d'activités économiques de La Grande Fontaine de Martinvast a été inaugurée au tout début de l'année.

Le « Cotentin Unique par Nature »

Le Cotentin, à l'heure de la période estivale, a distribué l'adhésif de marque « Cotentin Unique par Nature » qui permet d'afficher l'appartenance locale et de devenir ambassadeurs de la presqu'île. Pour développer cette attractivité touristique, l'agglomération du Cotentin s'appuie sur l'Office de Tourisme « Cotentin Unique par Nature ». Il est animé une communauté de professionnels pour développer une offre innovante permettant à chaque visiteur de bénéficier d'une information pratique et accessible répondant à ses attentes. Pour faciliter les séjours dans le Cotentin il est mis en place le déploiement d'application numérique, la modernisation des bureaux d'informations touristiques ou le déploiement de webcams sur les sites emblématiques du territoire.



© Aymeric Picot

L'aménagement des sentiers de randonnées



Afin de proposer de bonnes conditions de randonnée sur le territoire tout en préservant l'environnement, l'Agglomération intervient pour assurer la continuité des chemins. Après le Rozel, c'est le circuit « Les secrets de la Sinope », à Lestre, qui a ainsi été équipé d'une nouvelle passerelle permettant le franchissement du cours d'eau en toute sécurité.

La haute école de formation soudage : Hefaïs.

Pour répondre à la demande en main d'œuvre qualifiée, le Cotentin accompagne les industriels du territoire à hauteur de 4,2M€ et portera la construction du bâtiment de la haute école de formation soudage : Hefaïs. Créé le 5 février 2021 sous l'impulsion d'EDF, Naval Group, Orano et des Constructions Mécaniques de Normandie (CMN), cet établissement est soutenu par l'agglomération, la région, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) et l'union des industries et métiers de la métallurgie de la manche (UIMM). L'objectif que s'est fixée l'école est de former les meilleurs soudeurs de France. Cette école de formation qui accueillera à terme près de 200 stagiaires par an, permettra de sécuriser les recrutements futurs en répondant de manière adaptée aux besoins des entreprises. Implantée sur la Zone d'Activité Economique de Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin, elle proposera d'accroître les compétences des soudeurs déjà en activité mais aussi de former des personnes en recherche d'emploi.

Les jobs étudiants

Face aux difficultés auxquelles sont confrontées les étudiants, touchés de plein fouet par la crise sanitaire, l'agglomération a déployé de nouveaux soutiens. La collectivité renouvelle son opération d'appui aux jobs étudiants,

lancée une première fois en novembre 2020. Ces emplois sont des contrats courts d'un mois. Il s'agit de contribuer au service public, en exerçant plusieurs missions : accueil, tâches administratives, accompagnement opérationnel au sein des Pôles de Proximité, mais également dans les services centraux, et en lien avec les besoins de la population sur le territoire. L'ouverture de ces postes au sein des services de l'agglomération permet, d'une part, de soutenir des jeunes, parfois dans une situation financière délicate, et, d'autre part, de renforcer nos équipes du Cotentin dans une période de forte activité.

Le soutien aux emplois Jeunes diplômés

Face aux difficultés auxquelles sont confrontés les étudiants, l'agglomération participe aussi au dispositif « Jeunes diplômés » initié par la Région qui permet à 20 jeunes diplômés de rejoindre pendant 17 semaines les équipes de la collectivité. Rémunéré, ce dispositif s'allie à une formation adaptée au profil de chaque stagiaire et la délivrance d'un certificat de capacité en conduite de projet.



Les Job'student



© Sam Delhay

L'agglomération du Cotentin, en partenariat avec le groupe FIM CCI Formation Normandie et la maison de l'emploi et de la formation (MEF), renouvelle l'opération « Job'Student ». Un dispositif qui offre aux étudiants la possibilité de suivre gratuitement une formation de 35 heures pour acquérir les bases des métiers en demande d'emplois saisonniers qualifiés : vendeur en magasin ou serveur. Le Cotentin et ses partenaires mettent ainsi à disposition un réseau de professionnels, permettant aux plus jeunes de débiter sereinement dans le monde du travail.

Le rallye des métiers

Le Cotentin a en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation et l'Agence Régionale des Métiers et de l'Orientation de Normandie, a organisé un « Rallye des Métiers à destination des collégiens ». Ce rallye a permis aux collégiens d'échanger avec les professionnels pour lever le voile sur les idées préconçues des métiers de l'industrie et de l'artisanat. Il a également été l'occasion d'aborder la féminisation des métiers, pour permettre aux élèves de se projeter dans ces secteurs. Chacun des professionnels a pu transmettre sa passion au travers des explications et la présentation de chaque entreprise. 127 élèves du collège Félix BUHOT sont ainsi allés à la rencontre de 15 entreprises présentes sur la Zone d'Activité Économique d'Armanville à Valognes.



2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

Le contrat de relance et de transition écologique

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Il prend la suite des contrats de ruralité, doit répondre à plusieurs enjeux :

- associer les territoires au plan de relance ;
- illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation ;
- regrouper les démarches contractuelles existantes dans les territoires, action cœur de ville, petites villes de demain, territoire d'industrie, contrat de transition écologique...

Le CRTE est donc construit sur les grands axes stratégiques du projet de territoire 2021-2026, ainsi que l'agrégation des différentes contractualisations existantes entre l'État et les collectivités territoriales (EPCI, Communes).

Pour répondre au formalisme souhaité par l'Etat, le plan d'actions de notre CRTE est structuré sur la base des 3 grands axes du plan de relance du Gouvernement : la cohésion sociale et territoriale, les transitions énergétiques et écologiques et la compétitivité et l'emploi. Les actions inscrites au CRTE découlent directement des ambitions et des objectifs stratégiques du projet de mandat 2021-2026 :

<p>Les actions relatives à la cohésion sociale et territoriale</p> <p>I-1 Assurer la territorialisation du CRTE au bénéfice de tous les territoires</p> <p>I-2 Mettre à disposition des moyens d'ingénieur afin d'aider les communes à saisir les opportunités du plan de relance</p> <p>I-3 Créer un observatoire du foncier et des principales thématiques</p> <p>I-4 Nouveaux fauteuils dentaires</p> <p>I-5 Etude d'opportunité d'un centre de santé communautaire</p> <p>I-6 Extension des PSLA les Pieux et Valognes</p> <p>I-7 Les maisons du Cotentin</p> <p>I-8 Etude pour la construction d'une patinoire</p>	<p>Les actions relatives à la transition écologique et énergétique</p> <p>II-1 Développer les démarches de RSE des entreprises</p> <p>II-2 Travaux pour la réalisation du BNG à Cherbourg-en-Cotentin</p> <p>II-3 Rénovation de la piscine des Pieux</p> <p>II-4 Etude élimination finale des déchets</p> <p>II-5 Déployer, faire connaître et dynamiser le SARE</p> <p>II-6 Etude sur les conséquences de la salinisation des nappes phréatiques</p> <p>II-7 programme de lutte contre les espèces invasives</p> <p>II-8 Etude des usages de l'hydrogène</p> <p>II-9 Démarche de certification des services de l'eau et des déchets</p> <p>II-10 Etude sur la valorisation des coproduits marins</p>
<p>Les actions relatives à la compétitivité</p> <p>III-1 Etre un vecteur d'information vers les entreprises du territoire afin de saisir les opportunités du plan de relance</p> <p>III-2 Rénovation d'INTECHMER</p> <p>III-3 Ecole de cuisine des produits de la mer</p> <p>III-4 Développer de nouvelles attractions à la cité de la mer</p> <p>III-5 Contournement OUEST de Cherbourg</p> <p>III-6 Implantation d'un espace de co-working/formation/fab-lab à Cherbourg en Cotentin</p> <p>III-7 Recensement des besoins des entreprises pour l'aménagement de tiers –lieux en zone rurale</p> <p>III-8 Créer un pôle d'excellence soudage</p> <p>III-9 OCM</p> <p>III- 10 Etude d'opportunité pour la construction d'une légumerie/conserverie et centre logistique</p>	

Le contrat de transition écologique

Le contrat de transition écologique (CTE), traduit les engagements environnementaux pris par l'État au niveau local. Ce CTE a pour objectif la co-construction d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales, à l'échelle du territoire. D'une durée de 3 ans, ce contrat s'articule de manière complémentaire autour d'actions déjà portées par la collectivité comme le contrat de ruralité, les plans de déplacements, le plan croissance bleue,... De nombreuses actions ont été mises en sommeil durant l'année 2020. Un bilan 2021 sera produit.

La participation au projet Eashymob sur le déploiement de la mobilité hydrogène en Normandie

Le projet visait à mettre en service 15 stations hydrogène d'ici à 2018 dans les villes normandes situées le long des grands axes routiers (Rouen, Caen, le Havre, Evreux,...), pour mailler le territoire afin de permettre le déploiement d'environ 250 voitures. L'agglomération du Cotentin participe au programme avec l'achat de 5 véhicules hybrides (hydrogène – électricité). 5 voitures sont par ailleurs achetées par la ville de Cherbourg-en-Cotentin. La station-service d'hydrogène développée dans le cadre du programme régional EAS-HyMob, est opérationnelle depuis début janvier.

L'étude du développement de la méthanisation

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a lancé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour son développement. L'un des objectifs est de développer la motorisation de son parc de bus avec du gaz méthane d'origine renouvelable. Les six phases de l'étude : étude de gisement, étude de la conversion des installations de méthanisation travaillant en cogénération, étude technique économique de la conversion des installations, étude d'alimentation des bus en gaz et des cars en gaz méthane, étude juridique et l'évaluation environnementale.

Le diagnostic territorial fait état d'un gisement total de 531 813 tonnes de matière brute potentiellement méthanisable, avec un potentiel de production de 17 128 153 m³ de méthane par an. L'évaluation environnementale identifie sur 6 projets potentiels d'injection de biométhane une capacité de 49 MWh PCS injectés chaque année, soit près de 10% de la consommation du territoire. La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) serait aussi diminuée d'environ 10% grâce à cette utilisation du biométhane. L'ensemble des émissions des bus et cars représentent 8 630 tonnes de CO₂ par an. La conversion en biométhane permettrait une réduction des gaz à effet de serre de l'ordre de 90% et d'oxyde d'azote du même ordre.

Suite à ces rendus sont à l'étude la faisabilité de réaliser un « méthaniseur territorial » pour la zone nord du Cotentin et un « méthaniseur agricole » sur la zone centre.

La stratégie hydrogène

L'agglomération du Cotentin souhaite disposer d'une stratégie pour se positionner dans les années à venir sur le développement d'usages de l'hydrogène, en lien avec le territoire. Il s'agit d'identifier, dans une optique de transition écologique et de développement économique, les perspectives de déploiement d'usages existants, comme la mobilité avec la station-service Eashymob, mais aussi d'envisager de nouveaux, en particulier en lien avec le stockage de l'énergie. L'agglomération souhaite pour cela a confié à un prestataire une mission qui consiste à :

- réaliser un état des lieux précis et exhaustif des projets H₂ du territoire, incluant le système d'acteurs impliqués et le potentiel en termes de massification des usages ;
- positionner le territoire en termes d'avantages comparatifs pour préciser ses capacités au regard des usages de l'H₂ ;
- intégrer dans cet état des lieux un focus sur le potentiel de déploiement des grands projets d'énergies marines renouvelables ;
- proposer une stratégie territoriale pour le déploiement des usages de l'hydrogène, en intégrant un focus sur le développement de la filière industrielle liée aux énergies marines et sur les applications possibles en lien avec l'H₂ ;
- proposer un plan d'actions concernant le territoire du Cotentin, incluant les possibilités de financement ;
- animer une démarche concertée, pour la définition de la stratégie et du plan d'actions, en lien avec différents acteurs mais aussi avec les instances participatives.

Le projet alimentaire territorial (PAT)

L'agglomération Le Cotentin et la communauté de communes Baie de Cotentin élaborent le projet alimentaire territorial (PAT). Les collectivités s'appuient sur une concertation large, lancée en 2021, pour mobiliser l'ensemble des acteurs socio-professionnels concernés et les citoyens. L'objectif étant d'impulser une dynamique collective autour des enjeux de l'alimentation locale et l'agriculture. Les ateliers de travail se sont déroulés autour de trois temps, ils ont permis de s'accorder sur les valeurs du PAT et sur une vision vers laquelle tendre. Puis de proposer des changements à mettre en œuvre en réponse aux enjeux du territoire. Actuellement le travail sur les moyens d'actions est en cours, des groupes de travail sont constitués, une consultation citoyenne est lancée pour cibler les actions à déployer sur la Presqu'île. L'ensemble de ces propositions seront présentés aux élus pour valider le plan d'action du projet alimentaire du Cotentin d'ici l'été 2022.



3. Le Cotentin « terre bleue », le soutien au nautisme

La stratégie maritime

Le Cotentin a engagé une étude qui doit permettre d'une part : d'avoir une meilleure perception du fait maritime par les habitants et une visibilité des acteurs maritimes cotentinois, et de leur intégration dans les dynamiques nationales et internationales, ainsi que des enjeux auxquels ils sont confrontés, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux... La mission a consisté à :

- établir une cartographie des acteurs ;
- réaliser une analyse des grands domaines maritimes du Cotentin : construction navale (militaire, plaisance, pêche...), énergies marines renouvelables (EMR), activités halieutiques, agroalimentaire mer ou Agromer, préservation du littoral et de l'environnement maritime face aux submersions, pollutions et au changement climatique, filière plaisance et le

nautisme, activités de fret maritime, recherche et développement et la formation, sécurité et sûreté en mer, pollutions maritimes... ;

- identifier les atouts maritimes du Cotentin et le positionnement que le territoire pouvait prendre face aux autres territoires maritimes français, européens...

Sur ces constats, un groupe de travail avec des acteurs référents maritimes du territoire a été constitué pour définir l'identité du Cotentin, ses atouts, ses manques, et les réponses collectives à apporter face aux enjeux communs. Ces contributions, réflexions ont permis de définir les termes de l'identité maritime du territoire, symbiose de la terre et de la mer : Cotentin Terre-Bleue.

Le plan croissance bleue

Les activités maritimes et littorales confèrent au Cotentin un potentiel considérable autour de l'économie de la mer. Des filières comme les énergies marines renouvelables, les activités navales, la recherche, l'innovation, la pêche ou encore le tourisme, sont autant d'atouts qui ont un impact sur l'économie et l'emploi. Le plan « Croissance Bleue » trouve alors tout son sens pour la communauté d'agglomération qui souhaite ainsi créer, en lien avec le conseil départemental, une synergie autour de l'économie de la mer pour répondre aux attentes des acteurs économiques et touristiques, tout en préservant son environnement naturel. Conformément à la convention cadre 2018-2021 pour la mise en œuvre du pacte de dissolution du syndicat mixte du Cotentin, le département et l'agglomération ont élaboré puis mis en place une stratégie pour développer les activités liées au littoral et aux ressources marines. La participation du département de la Manche est de 21 355 € pour l'année 2021.

La Rolex Fastnet Race



Organisée depuis près d'un siècle par la Royal Ocean Racing Club, la Fastnet est un mythe de la voile a été soutenue par le Cotentin. Pour la première fois de son histoire elle s'achève ailleurs qu'en Angleterre, à Cherbourg-en-Cotentin. Les 337 bateaux sont partis le 8 août depuis Cowes, sur l'île de Wight vers l'Irlande, pour contourner le rocher du Fastnet, avant de rallier Cherbourg. Environ 70 000 visiteurs pendant toute la durée de la manifestation se sont déplacés du 7 au 15 août notamment aux animations.



© K. Artigo-Rolex Fastnet Race

La mise en réseau de ces clubs nautiques

17 bases nautiques sont réparties sur l'ensemble des côtes du Cotentin et attirent tout au long de l'année aussi bien les vacanciers que les habitants et les scolaires. Elles proposent des initiations à la voile, au paddle ou encore à la planche à voile. L'agglomération souhaite développer cette offre en favorisant et en encourageant l'organisation de compétitions pour faire rayonner le Cotentin. Les clubs de voile de Quinéville, Saint-Vaast-la-Hougue et Barfleur ont fusionné pour devenir le Club Nautique Est Cotentin. Un regroupement qui a eu pour avantage de mutualiser les moyens humains et matériels, pour gagner en réactivité.

Désormais les usagers ou les touristes ont un seul interlocuteur pour pratiquer leurs activités sur 3 lieux différents.



Les ambassadeurs du littoral

Pour veiller à la tranquillité des plages, l'agglomération a expérimenté un nouveau dispositif : les Ambassadeurs du littoral. Avec près de 200 km de côtes, de longues plages de sables et des paysages uniques, notre littoral fait du Cotentin un territoire d'exception reconnu par les touristes. Un succès qui comporte parfois un revers de médaille. En période estivale, il n'est pas rare de constater des comportements inappropriés sur les plages ou les lieux de promenades.



Que ce soit les problèmes de stationnement, des pratiques dangereuses sur les sentiers littoraux de randonnées, l'utilisation de barbecues dans des zones protégées ou encore le non-respect d'arrêtés municipaux comme les plages sans cigarettes, ces attitudes créent parfois des tensions. Afin de préserver la qualité de vie des habitants comme des touristes, l'agglomération a déployé pour l'été des ambassadeurs du littoral sur toute la côte Ouest. Leur objectif est d'aller à la rencontre des vacanciers pour rappeler les règles de bonne conduite. Une mission de prévention et de médiation pour préserver la tranquillité de tous qui pourrait être étendue à l'ensemble du territoire aux prochaines vacances d'été.

4. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Le soutien à la recherche et au développement

L'agglomération du Cotentin a repris les engagements du syndicat mixte du Cotentin, qui conventionnait chaque année avec l'université de Caen Normandie. Le soutien global à l'université de Caen Normandie versé par l'agglomération est de 480 000 € en 2021. Il est par ailleurs rappelé que le Département de la Manche (CD50) et la communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBdC) ont accepté de continuer après la dissolution du SMC, à apporter leur soutien à certaines dépenses liées au site universitaire.

La rénovation du site Intechmer

Installé depuis 1981 l'institut Intechmer est le seul institut français de formation post-bac en sciences et techniques de la mer. Cet établissement d'enseignement supérieur connaît une hausse constante de ses étudiants. Cependant, cette attractivité est freinée par des locaux peu fonctionnels. Intégrée notamment dans le Plan croissance bleue, la rénovation du site Intechmer prévoit une mise aux normes et une amélioration globale du bâtiment. Le projet permettra de disposer d'espaces plus adaptés avec notamment un bâtiment neuf pour la recherche, et un bâtiment principal remanié et étendu pour accueillir les équipes administratives et les enseignements. Suite à la mission d'AMO, la première estimation financière du projet de 9 300 000 € HT a dû être à hauteur de 9 930 456 € HT, soit une évolution de 630 456 € HT. L'augmentation est liée à :

- une évolution des besoins en termes de surface, suivant les demandes du CNAM ;
- une réévaluation de certains coûts en lien avec la gestion des eaux pluviales, ou encore l'intégration d'un objectif de performance environnementale plus élevé ;
- la prise en compte de coefficients d'actualisation et d'aléas plus importants.

La mission de maîtrise a commencé en 2021 et se prolongera en 2022, pour un démarrage des travaux prévu en 2023.

Le campus connecté

Un « campus connecté » a été ouvert en septembre sur le site universitaire de Cherbourg-en-Cotentin pour renforcer l'offre en enseignement supérieur. L'objectif est d'ouvrir les possibilités de formations et répondre aux nouvelles attentes des étudiants. Il permet de suivre des cours à distance tout en étant intégré à la vie étudiante dans les locaux du site universitaire. Ce dispositif innovant doit permettre, d'ici 2026, à 25 jeunes du Cotentin de pouvoir suivre une formation universitaire qui n'est pas dispensée par l'académie de Caen. Des publics accompagnés par la maison de l'emploi et la formation (MEF), des personnes en reconversion professionnelle ou des néo-bacheliers pourront également intégrer cette structure.

5. Le soutien à l'économie sociale et solidaire

L'engagement pour les associations caritatives

Le Cotentin incite les habitants à déposer les déchets pouvant faire l'objet d'une réutilisation par les associations caritatives comme Fil et Terre, Emmaüs, le secours populaire, le secours catholique... Des caissons de réemploi sont également installés dans certaines déchèteries du territoire.

Le salon d'affaires ESSPRESSO en Cotentin

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire, le Cotentin a organisé avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire le 2 décembre le salon d'affaires ESSPRESSO en Cotentin, destiné à favoriser l'interconnaissance

et les coopérations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire et non qui travaillent autour du réemploi, économie circulaire, et de la préservation de la biodiversité.

Ont été mobilisées et invitées Les structures d'insertion par l'activité économique, les structures du handicap, de la culture... les directeurs achats des grands donneurs d'ordre, les acheteurs publics et les acheteurs privés et des PME du territoire, les bailleurs sociaux...

5. Les mesures de réduction des déchets à la source

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre de l'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) du Cotentin, la commission consultative d'élaboration et de suivi a fait émerger 9 axes de travail sur lesquels nous prévoyons de mettre en place des groupes de travail. Les 9 axes retenus sont les suivants :

- Axe 1 : Développer les actions de réduction et de gestion de proximité des biodéchets et des résidus de jardins
- Axe 2 : Favoriser et inciter au réemploi, à la réparation et la réutilisation
- Axe 3 : Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels
- Axe 4 : Favoriser le réemploi dans le BTP
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Eco-exemplarité de la collectivité et des communes membres en matière de prévention et de gestion des déchets
- Axe 7 : Sensibiliser à la réduction des déchets en mer et déchets touristiques
- Axe 8 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une consommation responsable
- Axe 9 : Mise en place d'outil économique incitatif

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

La commission consultative des services publics locaux

Cette commission qui associe élus et représentants d'associations a pour objectifs :

- de créer de nouvelles relations avec les usagers des services publics locaux ;
- de prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers ;
- d'améliorer la qualité et l'efficacité des services au travers notamment de l'examen de l'activité et de la qualité des services publics en liaison avec les associations d'usagers.

Le conseil local de santé

Le pilotage du plan d'action santé est réalisé par le conseil local de santé. Celui-ci réunit l'ensemble des parties prenantes de l'accès aux soins du territoire : les professionnels de santé et leurs unions de représentation souhaitant s'impliquer sur ces sujets, les établissements et services : CHPC, polyclinique, fondation Bon Sauveur, Korian, PSLA, PTA, MAIA, ACAIS, CPAM, ARS et du département.

La commission intercommunale d'accessibilité

La commission intercommunale pour l'accessibilité est une instance de concertation pour comprendre les besoins et les difficultés des personnes qui ont des mobilités particulières. La commission peut également être force de proposition sur des projets pouvant améliorer l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

L'année 2021 a permis d'initier la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée. A ce titre, les pôles de proximité et les directions ayant des établissements recevant du public ont prévu budgétairement les travaux d'accessibilité pour l'année 2021 et ont engagé leurs réalisations. Pour l'année 2022, les mêmes services doivent effectuer le même travail. Le pilotage de l'Ad'Ap sera dorénavant effectué par la Direction Ingénierie et Bâtiment de l'agglomération.

Le conseil de développement

Le conseil de développement du Cotentin est un organe autonome de démocratie participative rattaché à l'agglomération du Cotentin. Force de proposition, attaché à la construction collective, le conseil s'est efforcé, tout au long de l'année 2021, d'apporter une expertise citoyenne aux différentes saisines de l'agglomération du Cotentin successives :

Le conseil a fourni 3 avis sur les plans et programmes suivants :

Le projet de territoire 2020-2026



Le programme local de l'habitat



Le plan climat, air, énergie territorial



Dans sa façon de procéder le conseil organise en général ses travaux en trois temps :

- une présentation du projet en assemblée plénière par le président de la communauté d'agglomération.
- un sondage sur les priorités à accorder aux différentes actions, sondage effectué auprès de l'ensemble des membres du conseil ;
- un travail en ateliers autour de chacun des axes ou actions du plan ou programme.

Des temps d'échanges plus informels peuvent être organisés à l'occasion d'un travail collaboratif, comme par exemple la Fresque du Climat ou de la visite d'une ferme de méthanisation pour l'avis donner sur le plan climat air énergie territorial.

La gouvernance du plan climat air-énergie territorial

La communauté d'agglomération a défini la gouvernance du plan climat air-énergie territorial (PCAET) :

- un comité de pilotage qui assure le suivi et l'évaluation de la démarche et est le relai d'information pour contribuer à la mobilisation collective et à l'atteinte des objectifs ;
- un comité partenarial qui permet d'enrichir la réflexion avec l'apport d'une expertise technique dans différents domaines et de favoriser les échanges entre élus et techniciens.

2. Les services et évènements pour mobiliser

L'information et le conseil aux habitants en matière de rénovation énergétique

L'Habitat est le premier secteur consommateur d'énergie dans le Cotentin. Face à ce constat, l'agglomération, aux côtés de la Région Normandie, se mobilise avec le programme SARE. Ce service d'accompagnement vise à faciliter le parcours des habitants de tout le territoire dans leur projet de rénovation énergétique avec une offre "à la carte". Par ailleurs, l'agglomération a mandaté comme opérateur le CDHAT pour renseigner, conseiller et aider les propriétaires dans leurs démarches. Il les accompagne pour mobiliser des aides, établir les plans de financement, monter et suivre les dossiers ou encore faire les demandes de subventions. Il peut aussi les conseillers sur les travaux à mener. L'accompagnement par ces deux services mis en place par le Cotentin est gratuit.



L'objectif est double, faciliter le parcours des habitants désireux de faire des travaux énergétiques et massifier la rénovation énergétiques des logements.

L'invitation à devenir un explorateur du patrimoine



Le pays d'art et d'histoire, le Cotentin invite à un voyage dans le temps. Le pays d'art et d'histoire a édité le « Le guide des Explorateurs » qui réunit les animations proposées. Elles permettent de s'initier à l'art de la taille de la pierre, à la calligraphie, danser et jouer comme au Moyen-Âge ou encore partir à la chasse aux trésors dans un châteaux médiéval. De la maternelle au lycée, des visites guidées, ateliers, expositions, mini conférences et jeux sont proposés au prix coutant voire gratuitement aux établissements du territoire labellisé. C'est l'occasion pour les élèves de voyager dans le temps depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine tout en s'intéressant aux usages et traditions populaires.

Un concours pour fédérer des ambassadeurs du Cotentin

Au cours de l'été, l'agglomération en partenariat avec l'office de tourisme du Cotentin, a organisé un concours photo ouvert à tous les internautes amoureux du territoire. Le but était de fédérer des ambassadeurs du Cotentin autour de la marque « Cotentin Unique ». 5 gagnants, désignés parmi la centaine de participants, ont été récompensés par des lots pour découvrir le territoire

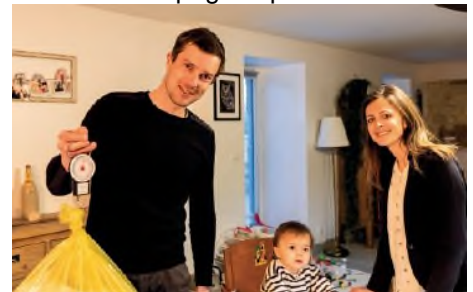


L'opération « Foyers Témoins »

L'agglomération a fait un auprès de la population pour mobiliser des participants à l'opération « Foyers Témoins ». Ils relèvent le défi de réduire la production de leurs déchets ménagers. Pour cela, ils sont accompagnés pendant 6 mois.



Lors du 1^{er} mois, les participants pésent l'ensemble de leurs déchets sans changer leurs habitudes actuelles de tri, afin d'obtenir une donnée de référence. Les 5 mois suivants, chaque foyer choisi une ou plusieurs astuces zéro déchet, permettant ainsi de réduire leur production. Des ateliers pratiques et visites terrain animent l'ensemble du défi.



Les défis du conseil de développement et de l'agglomération du Cotentin

En 2021, conseil de développement du Cotentin, a souhaité accentuer son rôle en tant que support relais pour mener des actions de sensibilisation et porter des animations territoriales auprès des habitants. Il a ainsi organisé en partenariat avec l'agglomération du Cotentin des actions grand public telles que le concours « je cuisine le Cotentin », préparé en lien avec les travaux de l'agglomération sur le projet alimentaire territorial, ou reconduit le « défi mobilité » afin d'échanger sur la mise en place du nouveau réseau « Cap Cotentin ». Ces défis ont permis de mobiliser largement autour des politiques du Cotentin et de recueillir un certain nombre de retours des habitants.



Les chiffres clefs défi alimentation

- 25 recettes du Cotentin, pensées avec des produits de saison, des produits locaux collectées
- 5 finalistes au concours « je cuisine le cotentin »



Les chiffres clefs défi mobilité sur une semaine :

- 24 volontaires mobilisés qui ont parcourus 5 607 kms au moyen de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture dont :
- 514,3 kms de marche à pied,
- 3 183,3 kms effectués en vélo à assistance électrique, vélo, trottinette, skate, roller...
- 105 kms en train,
- 644 kms en transports collectifs (Réseau Zéphir et Nomad),
- 1160,4 kms en covoiturage.

3. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Cette communication diversifiée et raisonnée alliant informations en ligne et publications imprimées permet de répondre à cette exigence.

Le magazine territorial de l'agglomération

Le magazine territorial de l'agglomération « Le Cotentin » informe régulièrement les habitants de la vie du Cotentin. L'année 2021 a permis de publier seulement 4 numéros en février, mai, juillet et novembre.

L'information dématérialisée et digitale

En complément Le Cotentin informe quotidiennement les habitants et usagers sur la vie de l'agglomération sur ses supports digitaux. Le site générique www.lecotentin.fr ainsi que l'ensemble des publications diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) ont vocation, en complément des dispositifs de sensibilisation traditionnelle, à renforcer l'information auprès des bénéficiaires finaux.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la communauté d'agglomération

La charte de gouvernance

La gouvernance de la communauté d'agglomération du Cotentin est organisée par une charte fondatrice. Elle définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Celle-ci prévoit désormais la création d'un « référent territorial » au sein de chacun des 7 PLUi de l'agglomération du Cotentin. Ainsi pour maintenir un lien avec les communes, chaque territoire peut désormais s'appuyer sur un élu communautaire qui est l'interlocuteur privilégié des élus du territoire, des techniciens et des partenaires extérieurs.

La conférence des Maires

La conférence intercommunale des Maires est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Elle a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. Elle s'assure également du respect des principes de la charte de gouvernance. Elle est consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre. Il y a eu 2 conférences en 2021, le 6 juillet et le 22 novembre.

Le conseil communautaire

Le communautaire est composé de 192 conseillers communautaires représentant les 129 communes. Les conseillers communautaires se réunissent en moyenne 5 fois par an.

Le bureau communautaire

35 conseillers communautaires, dont le président, 15 vice-présidents, 8 conseillers délégués et 11 présidents de commissions de territoire se réunissent aux côtés du président pour préparer les délibérations du conseil communautaire.

Le séminaire de rentrée

Les élus du bureau ont été conviés à participer à un séminaire de rentrée le 16 septembre 2021. Organisé à La Pernelle, les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- Pacte financier et fiscal 2022-2026 ;
- Nouvelles consignes de tri.

Les commissions de territoire

Les commissions de territoire sont les représentations politiques de l'agglomération à l'échelle locale. 11 commissions de territoire composent la communauté d'agglomération. Elles assurent la gestion de la proximité des compétences, qui sont aujourd'hui transférées à l'agglomération et la courroie de transmission entre celle-ci et les communes. Elles sont également force de proposition pour que les décisions communautaires correspondent aux besoins du territoire concerné. Elles ont pour missions :

- de participer à l'élaboration des projets politiques communautaires ;
- de se réunir avant chaque conseil communautaire pour examiner les délibérations avant leur présentation en assemblée ;
- d'être le référent des services communautaires déconcentrés au sein des pôles de proximité ;
- de gérer les services mutualisés qui assureront à terme les compétences non reprises par l'agglomération.

Les commissions prospectives

Le rôle et le format des commissions thématiques ont évolué avec la mise en place de la nouvelle gouvernance. Appelées désormais commissions prospectives, elles ont surtout pour fonction de réfléchir et débattre sur les grands enjeux auxquels est confronté le territoire. Elles sont au nombre de 6 :

- commission finances, affaires générales, ressources humaines, simplification des relations avec les usagers ;
- commission santé, mobilités, ruralité ;
- commission développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales ;
- commission environnement et gestion des déchets ;
- commission cycle de l'eau, gestion des milieux aquatiques et protection des inondations ;
- commission urbanisme, habitat, et politique de la ville.

La commission locale des charges transférées

La commission locale des charges transférées (CLECT) est une instance qui a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Ce pacte de confiance entre l'agglomération et ses communes garantit une équité financière pour le territoire tout en apportant transparence et neutralité des données financières.

2. Le schéma organisationnel

Les 11 pôles de proximité, ex-sièges des collectivités fusionnées, exercent en proximité les compétences de l'agglomération : Cœur du Cotentin, Montebourg, Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, les Pieux, Douve et Divette, La Saire, Saint-Pierre-Église, Val de Saire, et les 2 communes nouvelles La Hague et Cherbourg-en-Cotentin.

Une partie des services sont mutualisés avec Cherbourg-en-Cotentin, selon des modalités qui ont été arrêtées en 2018 avec des services communs, la mise à disposition de services, le groupement de commande...

2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. La prévention

Le comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail

Les activités du comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail (CHSCT) et de ses commissions ont été les suivantes :

- réunions de CHSCT : 6 séances dont 2 spécifiques « Démarche RPS » ;
- réunions Commission ME-MET : 6 commissions ;
- groupe de travail « EPI et Vêtements de travail » : 2 réunions ;
- groupe de travail « Locaux de travail » : 5 réunions et 4 visites de sites ;
- groupe de travail « Document Unique » : 1 réunion ;
- groupe de Travail « Télétravail » : 1 réunion.

Les missions de conseil en prévention

Le conseil en prévention a finalisé le document unique « provisoire » sur la base des documents uniques des collectivités historiques. Les missions de conseil en prévention sont de plusieurs types. Elles sont présentées ci-dessous.

Les missions relatives à l'étude et l'aménagement de poste.

Type et nombre d'interventions	2020	2021
Accompagnement de l'encadrement à la mise en œuvre des prescriptions du médecin de prévention	4	4
Accompagnement de l'encadrement à la mise en œuvre des préconisations formulées par handicap et emploi	0	0
Aménagement de poste demandé par le service ME-MET dans le cadre du maintien dans l'emploi	0	1
Demande d'étude de poste par le médecin de prévention		7
Aménagement de poste demandé directement par les agents	2	6
Accompagnement du médecin de prévention pour une étude de missions	0	2
Aménagement de poste demandé par l'encadrement de l'agent	3	8
TOTAL	9	28

Les missions relatives à l'étude de risques : Les études de risques engagées concernent l'accompagnement du cycle de l'eau pour un diagnostic de l'affichage sécurité aux services eau potable et EU/EP des Fourches, l'identification et évaluation des risques au poste d'agent d'exploitation/curage des réseaux EU/EP pour permettre à un Agent de tri malentendant d'effectuer une période d'immersion sur ce poste et l'accompagnement du charge de projet sécurisation alimentation en eau potable avec sur l'élaboration de plans de prévention pour les interventions sur châteaux d'eau.

Les missions relatives à l'assistance à la conception, la rénovation ou la réorganisation de locaux concernent l'aménagement des nouveaux locaux de la DACP, deux études de réorganisation de bureau pour y inclure un poste supplémentaire (DCE et DIB) et l'étude de déploiement de la DIB vers un nouveau bâtiment.

Les missions relatives à l'assistance à l'acquisition de nouveau matériel sont la participation :

- aux réunions de présentation de matériel par trois prestataires : ORTAER, ERGOSANTE et QUADRAT ;
- à trois réceptions de véhicules et engins pour le centre de tri et la collecte des ordures ménagères.

Par ailleurs ont été réalisées quinze enquêtes suite à un accident du travail, huit visites de terrain dont trois avec la médecine préventive et quatre avec le CHSCT. Enfin dans le cadre de la prévention des conduites addictives il a été réalisé :

- une présentation du kit de prévention et procédure liée aux conduites addictives au service réseaux EU/EP des Fourches (DCE) et pour l'unité déchèteries (DDMA) ;
- l'accompagnement pole proximité de la Vallée de l'Ouve pour une problématique de suspicion addiction à l'alcool ;
- la formation des encadrants à l'usage des tests salivaires.

La médecine préventive

Les agents du Cotentin sont suivis par deux services de médecine préventive selon leur collectivité d'origine. Les services qui assuraient le suivi médical des agents sont le service de médecine du CDG50 et le service de médecine préventive interne. Les rapports d'activités de ces services seront présentés au CHSCT.

La démarche de prévention des risques psychosociaux

Début 2021, le Cotentin s'est engagé dans une démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) avec l'appui d'un prestataire extérieur, le cabinet Chrysalide. Un travail préparatoire a été mené et la méthodologie de la démarche a été présentée et validée en CHSCT exceptionnel du 19 février 2021. En mars, plus de 110 encadrants ont ensuite pu être informés sur cette démarche et sur la définition des RPS.

En avril, le travail d'évaluation des RPS a pu débuter avec la diffusion du questionnaire de 40 questions. Des informations quantitatives par catégorie de métier ont pu ainsi être recueillies grâce aux 600 questionnaires complétés, soit un taux de participation d'environ 60 %.

En mai – juin, en complément des questionnaires, 9 groupes d'expression ont été réunis en visioconférence en raison des consignes sanitaires. La participation d'environ 90 personnes volontaires a permis de récolter directement des informations auprès des agents de terrain et de l'encadrement qui ont exprimés leurs préoccupations éventuelles et donner des exemples concrets de situations de travail.

En septembre, sur la base des éléments recueillis via les réponses au questionnaire et les groupes d'expression, le prestataire a pu réaliser un bilan comportant une cartographie des RPS et les axes d'amélioration à travailler. Ce rapport a été présenté au COPIL, aux organisations syndicales puis en CHSCT exceptionnel le 24 novembre 2021.

Fin 2021, une nouvelle consultation a été lancée pour obtenir un nouvel accompagnement extérieur dans l'élaboration du plan d'actions de prévention. Début 2022, la démarche va se poursuivre avec la réalisation des groupes de travail. L'objectif est de finaliser le plan d'action à la fin du 1er semestre 2022.

2. Le maintien dans l'emploi

L'accompagnement au mieux-être au travail

Le service maintien dans l'emploi – mieux-être au travail accompagne les agents dans une approche pluridisciplinaire et globale prenant en compte les problématiques professionnelles, de façon individuelle et collective.

	2020	2021
Nb de RDV sur l'année	37	41
Nombre d'agents accompagnés sur l'année en MET	19	20
Nombre de situations en cours en fin d'année	7	2
Nombre de situations clôturées en fin d'année	12	18
Dont procédures non poursuivies au-delà du RDV1	4	4
Nombre de nouvelles situations	13	10
Dont position d'encadrement	1	3
Répartition par canal d'alerte des situations MET		
Agent	12	8
Hiérarchie	1	1
Médecine préventive		1
Organisations syndicales		
Autre		
Répartition par catégories d'emploi	13	
A	2	1
B	1	2
C	10	7
Contractuels		
Répartition hommes femmes		
Femmes	10	7
Hommes	3	3
Age moyen des agents pour les dossiers ouverts		
Femmes	49,5	48,28
Hommes	44,3	48,33

Le maintien en emploi des agents

De plus en plus d'agents sont confrontés à des problématiques de santé ayant des conséquences sur leur capacité à exercer leurs missions. L'équipe pluridisciplinaire de la DSPMET (médecin de prévention, conseiller de prévention, référent maintien en emploi) viennent ainsi en soutien des directions pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions adaptées pour que l'agent puisse continuer à exercer ses activités.

Nb de RDV sur l'année	109
Nb d'agents accompagnés en 2021	15
Dont en cours fin 2021	14
Situation clôturées en 2021	1
Répartition par position statutaire à la sortie de la procédure	
Aménagement de poste	0
Réaffectation	1
Reclassement	0
Demande de disponibilité	0
Mutation	0
Démission	0
Retraite pour invalidité	0
Retraite	0
Nb agents entrés dans la procédure en 2021	4
Répartition par catégorie d'emploi :	
A	0
B	0
C	4
Contractuels	0
Répartition par genre :	
Femme	2
Homme	2
Age moyen des agents accompagnés	
Femme	37.5
Homme	55.5
Répartition par origine de l'incompatibilité	
incompatibilité physique	2
incompatibilité autre	2

3. La formation

La formation

Le plan de formation sécurité 2022/2023 a été réalisé suite aux entretiens professionnels de 2020. 4 886 demandes de formation ont été reçues et traitées pour établir le plan de formation 2022/2023, 3 587 pour Le Cotentin et 1 299 pour Cherbourg. Ces demandes concernaient 2 569 agents, respectivement 1 753 pour Cherbourg et 816 pour Le Cotentin.

La formation en santé et sécurité au travail

La crise COVID 19 a perturbé la mise en œuvre du plan de formation réalisé en interne en 2021. Les formations ont été réalisées en effectif réduit de 5 stagiaires maximum par session entre janvier et juin 2021.

Formations	Nb d'agents formés en interne en 2021	Nb d'agents CEC formés en interne en 2021	Nb d'agents LC formés en interne en 2021	Nb de sessions réalisées en 2021	Nb sessions animées par les formateurs titulaires	Nb sessions animées par les formateurs occasionnels
Accueil sécurité saisonniers	258	158	100	26	26	0
Manipulation extincteurs	77	52	25	14	0	14
Sauveteur Secouriste du travail	89	53	36	17	13	4
Gestes de premiers secours	38	26	12	10	9	1
PRAP 2S	11	11	0	2	1	1
Prépa amiante	11	10	1	2	0	2
Habilitation électrique	85	52	33	16	12	4

AIPR	74	43	31	12	12	0
Autorisations de Conduite	247	178	69	51	29	22
Signalisation de chantier	56	32	24	8	8	0
Total 2021	946	615	331	158	110	48
Total 2020 : 35 annulées Covid	798	600	198	95	75	20
Total 2019	1188	879	309	125	85	40

4. La politique salariale et le développement des carrières

Les lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion sont un document de référence pour la direction des ressources Humaines de la collectivité. Ce sont les orientations et les critères généraux pris en compte pour les promotions dans les grades et cadres d'emplois. Ces mesures favorisent l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités. Les objectifs sont :

- de déterminer la stratégie des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;
- de fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion depuis le 1er janvier 2021 ;
- de favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

5. L'organisation du travail

Le télétravail

La réflexion sur la mise en place du télétravail a été accélérée par la crise sanitaire. Entre décembre 2020 et janvier 2021, une enquête sur le télétravail a été menée auprès de l'ensemble des services de l'agglomération. L'objectif était de recueillir le ressenti des agents sur le travail à distance déployé lors de la première période de confinement pour déterminer les atouts et les inconvénients de cette organisation. Cette enquête a reçu un taux de réponse de 26%. Les résultats obtenus grâce à ce retour d'expérience vont venir nourrir la démarche de l'agglomération. En lien avec les organisations syndicales, des groupes de travail vont devoir définir la forme que pourra prendre le télétravail dans la collectivité. Les thématiques identifiées sont les suivantes : l'ergonomie et les conditions de sécurité, le management, les systèmes d'information et le temps de travail, les activités télétravaillables, les formations, le développement durable et l'impact financier. Un règlement fixant les modalités a été présenté en comité technique le 4 juin et une expérimentation a été mise en place jusqu'au 31 décembre sur le pôle administration générale. Une délibération sera ensuite présentée en conseil communautaire pour une mise en œuvre effective et pérenne en 2022.

Les gisements de simplification

La collectivité est engagée dans une démarche de simplification des procédures pour faciliter l'organisation au quotidien. Au cours des derniers mois, pour ne prendre que quelques exemples, une partie importante des délibérations a basculé en décisions et les étapes des procédures de recrutements ou de demandes d'ATA ont commencé à être allégées. D'autres projets sont en cours de réalisation comme la signature électronique des marchés publics sera mise en œuvre dès le mois de septembre. Des groupes de travail transversaux se réunissent pour identifier les pistes de simplification supplémentaires dans des domaines aussi différents que la commande publique, les recrutements, les usages et outils d'information et la simplification de certaines procédures internes.

L'éco-exemplarité



Dans le cadre du programme local pour la prévention des déchets, une démarche interne à la collectivité est engagée pour réduire la production de déchets. L'objectif est d'accompagner les services du Cotentin vers l'éco-exemplarité avec l'adoption d'écogestes au quotidien. Les thèmes sont la sensibilisation à la consommation électrique, l'utilisation de l'eau, le tri des papiers ou encore la vigilance sur les impressions.

6. Les événements et la communication interne pour mobiliser

Les vœux aux agents

La séance annuelle de présentation des vœux par le Président n'a pu se dérouler suite à l'interdiction de rassemblement dans le cadre du confinement.

La remise des médailles



En raison du contexte sanitaire, la remise des médailles aux agents qui se fait traditionnellement lors des vœux du Président aux agents a été reportée et organisée en privilégiant des rencontres individuelles. Le 11 mai, 15 agents ont été récompensés par le président pour leur investissement et leur parcours au sein de la collectivité.

La démarche interne de développement durable

Le Cotentin a engagé son Agenda 21 en vue de prendre en compte les enjeux du développement durable à l'échelle du territoire et en interne. A cet égard un questionnaire a été distribué à l'ensemble des agents en vue de recueillir leur avis sur les pratiques internes de développement durable en 2020. Sur la base du volontariat des agents ont été invités à travailler sur les pratiques internes et participer à la construction de la politique de développement durable de l'agglomération. Le 23 novembre, une quinzaine d'agents ont participé à ces ateliers du développement durable pour de l'élaboration interne de l'Agenda 21.



Les Webinars de l'agglo

Les Webinars de l'agglo sont des moments dédiés uniquement aux agents de l'agglomération pour échanger sur des sujets divers. La participation se fait sur la base du volontariat. Il s'agit de moments d'interactions qui se passent généralement pendant la pause du midi. Les sujets sont ouverts et variés : la mobilité, l'égalité femmes-hommes, les circuits-courts, les gestes éco-citoyens... Ils peuvent être dédiés à la présentation de projets portés par la collectivité ou à des sujets plus généraux. Pour faire vivre ces échanges, des intervenants extérieurs à la collectivité peuvent être invités et apporter leur éclairage. Des invitations sont envoyées 15 jours avant le rendez-vous à tous les agents ayant une adresse mail professionnelle.

L'accueil des nouveaux agents



Fin octobre, le Président et le Directeur général des services, ont convié l'ensemble des agents ayant rejoint la collectivité depuis le début du mandat pour un moment d'échange. Ce fut l'occasion de remettre à chacun un coffret d'accueil.

Une sortie dans la rade pour 40 agents

Pour mobiliser les agents et qu'ils s'approprient les enjeux du projet de territoire « Le Cotentin, un cap pour 2030 », une sortie en mer dans la rade a été organisée. Ce fût aussi l'occasion de parler de la stratégie maritime du Cotentin « Le Cotentin terre bleue ».



Les foulées de la Presse de la Manche



Le 11 novembre, pour le retour des foulées de la Presse de la Manche, une vingtaine d'agents se sont retrouvés aux côtés du Président pour porter les couleurs du Cotentin lors de la 39^{ème} édition de cette course populaire.

Les supports de communication

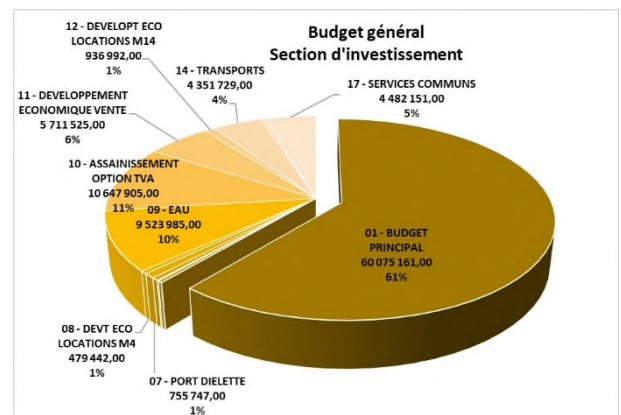
Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Premier budget de la mandature, le budget primitif 2021 du Cotentin témoigne de la volonté des élus communautaires de porter l'investissement à un niveau élevé tout en veillant à préserver les équilibres financiers. Il cible les trois enjeux majeurs pour le territoire que sont le développement, la qualité de vie et la lutte contre le changement climatique.

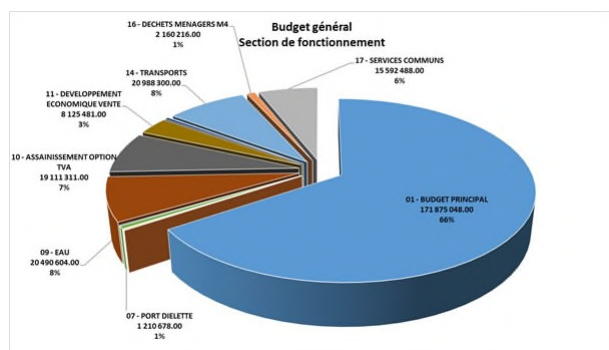
Les dépenses d'investissement du Cotentin dépasseront pour la première fois le seuil des 60 M€ pour le budget principal, dont 36 M€ de dépenses d'équipement nouveaux, et 98.1M€ si l'on inclut les budgets annexes.

Le développement du territoire constitue ainsi la première priorité de ce budget avec la finalisation du programme de rénovation d'Intechmer (11 M€), le soutien au développement économique et portuaire (1,6 M€), l'achèvement de la rénovation de la grande halle de la Cité de la mer (1.7 M€). Le Cotentin poursuivra par ailleurs l'aménagement des zones économiques, notamment les Fourches et Bénéçère (1,2 M€) et lancera fin 2021 la construction de la Haute Ecole de FormAtlon aux métiers du Soudage - HEFAIS (3.3 M€) qui ouvrira ses portes à Cherbourg-en-Cotentin en 2023. Elle accompagnera les démarches de recrutement des entreprises à travers la maison de l'emploi et de la formation (0.5 M€) et une campagne nationale de valorisation du Cotentin (0.3 M€). Enfin, le Cotentin soutiendra le renforcement des dispositifs d'accueil touristiques pilotés par la SPL Office du tourisme du Cotentin ainsi que le lancement de nouveaux outils digitaux de promotion de la destination Cotentin unique par nature (3.4M€).



L'investissement du Cotentin vise tout aussi fortement à améliorer le quotidien des Cotentinois. A travers un réseau unique et d'une offre de mobilité ambitieuse (25 M€). Co-financé par le Cotentin à hauteur de 3,1 M€ en 2021, l'agglomération poursuivra en outre son travail d'impulsion en faveur du retournement de la démographie médicale avec la rénovation et la création de 8 fauteuils dentaires (178 000 €), les ouvertures du PSLA Valognes-Brix (212 5000 €) et du PSLA hors les murs de la Saire, ainsi que la réalisation d'une étude sur l'opportunité de créer un centre de soins communautaire. Enfin 3,8 M€ seront investis dans l'offre de piscines avec les premiers travaux du futur centre aquatique de Valognes et la rénovation des structures de traitement de l'air et de l'accueil d'Océalis.

Le conseil communautaire ayant souhaité que le Cotentin s'engage fortement autour de l'enjeu climatique, le budget primitif prévoit la première phase du plan de lutte contre les inondations (4,4 M€). Le Cotentin poursuivra par ailleurs la modernisation de ses équipements en matière de déchets ménagers dans le cadre du renforcement de sa politique de recyclage (5,8 M€).



Toujours dans le but de favoriser la modernisation du territoire, le Cotentin reconduira son aide aux opérations communales à travers un fonds de concours à hauteur de 2,5 M€. Le budget primitif témoigne enfin de la solidité des finances communautaires. Véritable juge de paix de la bonne gestion et des équilibres financiers, l'épargne brute du budget principal progresse de 5,65%. Le Cotentin demeure par ailleurs une des agglomérations les moins endettées de France : L'encours de dette par habitant s'élève à 66 € contre 354 € en moyenne pour les communautés d'agglomération de la même strate, et la capacité de désendettement s'élève à 2.33 ans seulement.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

L'opération groupée d'audits énergétiques

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat air énergie territorial, la communauté d'agglomération a lancé une opération collective d'audits énergétiques de bâtiments communaux et communautaires avec le soutien technique et financier de l'ADEME Normandie. Elle concerne 11 bâtiments communaux et 2 bâtiments communautaires dont notamment plusieurs écoles maternelles et élémentaires. L'identification des bâtiments a fait l'objet d'un appel à candidature auprès des communes du territoire et de visites préalables. L'audit énergétique aurait dû permettre d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de suggérer des actions de maîtrise des consommations pour favoriser une gestion rationnelle de l'énergie dans le patrimoine bâti. Les résultats livrés ne sont pas exploitables et le Cotentin va mettre fin à la mission.

Les travaux de réhabilitation énergétique au sein du centre aquatique Océalis

Les travaux concernent le remplacement des systèmes de traitement d'air et de la régulation du chauffage et de la ventilation de la piscine en vue d'optimiser le fonctionnement des systèmes énergétiques d'Océalis. Les travaux ont été réalisés en septembre 2021. Sur l'année 2022 sont prévus des travaux pour le passage des éclairages en led.

L'énergie à l'école de musique

La gestion des énergies à l'école de musique se fait au plus près des besoins, avec des programmations adaptées et une utilisation des modes économiques. Il a été procédé au remplacement des projecteurs scéniques à ampoules halogènes arrivés en fin de vie par des projecteurs LED.

L'énergie à l'unité sport et loisirs de Siouville-Hague

Une étude a été engagée pour le changement des éclairages des Greens set du complexe de tennis de Siouville-Hague pour des éclairages à LED.

2. Les modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre

La motorisation des bus

Une étude a été engagée sur la motorisation des bus pour déterminer le meilleur choix de combustible, hybride, méthane, gaz naturel de ville, électrique... Le choix sera fait en 2022.

Ce choix est lié à la conclusion des études en cours, étude sur la méthanisation, étude sur la stratégie hydrogène, et sur les choix qui seront pris à la lecture de ces études.

3. Le développement des énergies renouvelables

La production des sites des exploitants privés

La SPEN prestataire du Cotentin valorise le biogaz produit par la fermentation des déchets de décharge par un système de cogénération qui produit notamment du courant électrique injecté dans le réseau de transport de l'électricité. La SPEN a engagé un travail sur l'injection du gaz méthane produit, dans le réseau de transport de gaz.

4. Le développement des nouvelles pratiques

Les travaux pour minimiser les impacts

Pour réparer une conduite d'eau affaissée à Cherbourg-en-Cotentin, les équipes du Cycle de l'Eau ont expérimenté un dispositif permettant de retuber la canalisation sans ouvrir la chaussée. Ce procédé innovant a permis de minimiser les conséquences pour les riverains.



5. La réduction de la production de déchets

L'unité scolaire des Pieux

L'unité scolaire des Pieux mis en place avec la cuisine centrale, la production de repas zéro déchets tous les mois dans les restaurants scolaires.

6. La conservation du patrimoine

Les travaux du moulin de Fierville-les-Mines



Tous les 3 ou 4 ans des travaux sur la meule qui permet au Moulin de continuer à produire de la farine. Le moulin pourra être ouvert au public après cette opération.

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. Les achats intégrant les clauses sociales

Plusieurs marchés publics ont intégré le retour à l'emploi de publics en situation de précarité grâce à l'insertion de clauses sociales dans les marchés et à la réservation de marchés à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Les clauses sociales dans les marchés publics communautaires et la conclusion de marchés réservés ont permis en 2021 de consacrer 13 110 heures d'insertion réalisées dans le cadre classique de l'exécution des marchés, au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi. Grâce à ce dispositif, les métiers de l'eau et de l'assainissement, du bâtiment et de l'entretien des espaces naturels ont particulièrement été mis en avant.

En complément, 11 586 heures correspondent à des embauches faites par Transdev, dans le cadre de la mise en place de Cap Cotentin. Ces heures réalisées par des personnes en insertion, sont différentes de l'insertion réalisée dans le cadre de l'exécution des marchés.

Le nombre d'heures d'insertion global dans les marchés et l'opération Cap Cotentin sont les suivants.

Marchés ou autres opérations concernés	Nombre d'heures d'insertion
Restauration et la gestion sélective la Saire 2017/2021	482,50
Travaux extension réseau eaux Barneville plage	297,75
Travaux restauration cours d'eau versant est 2020/2022	830,50
Petits travaux entretien réseau eau potable et eaux usées 2020/2023	3 076,50
Entretien sentier du littoral/ débroussaillage 2020/2024	4 417,00
Pole sante libéral Valognes	614,17
Construction bureaux hall Cité de la Mer (maitrise d'ouvrage déléguée de Cherbourg-en-Cotentin)	1 580,00
Gestion technique du service de production et distribution eau potable Cote des Isle 2020/2023	168,50
Broyage déchets verts particuliers 2021/2022	520,00
Collecte raisonnée des macro-déchets des plages 2021/2025	2 930,00
Délégation des services publics des transports juil. 2021/2028.	11 586,81 (*)
Total d'heures d'insertion	26 503,73

* Heures réalisées par les 20 personnes en insertion embauchées par Transdev Cotentin

Un critère pour développer l'apprentissage dans les marchés publics

En 2021, 12 procédures de marchés publics ont mis en œuvre un critère apprentissage. Ce critère permet aux entreprises et aux collectivités locales de se mobiliser pleinement en matière de formation, notamment auprès des jeunes.

La mise en accessibilité des accueils téléphoniques via un marché public innovant

La communauté d'agglomération Le Cotentin a mené différentes expérimentations sur les achats innovants. Ce dispositif a ainsi permis aux collectivités de négocier directement et de conclure des marchés pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100 000 €. C'est dans ce contexte qu'a été mise en place en 2021 l'accessibilité des accueils téléphoniques avec le dispositif Roger Voice pour permettre aux personnes en situation d'handicap auditif de contacter le siège de l'agglomération.

2. Les achats intégrant l'environnement

L'achat local

En 2021, sur les 68 175 520 euros HT d'achats réalisés par l'agglomération, 24 638 436 euros HT l'ont été auprès d'acteurs implantés dans le Cotentin, soit 36,14 % de l'achat total.

L'approvisionnement local et le «made in» Cotentin

L'agglomération s'est fixée comme objectifs de dépasser la barre symbolique des 50 % d'achats effectués en local. Le 9 novembre afin d'illustrer les évolutions significatives menées depuis le début du mandat, une visite a été organisée à la cuisine centrale des Pieux en présence du Président et la conseillère déléguée à la commande publique et au numérique. L'Agglomération s'apprête à lancer son nouveau marché sur les denrées alimentaires pour assurer l'approvisionnement des cuisines centrales communautaires des Pieux et Montebourg qui produisent plus de 2 000 repas par jour.



Un nouvel appel d'offres consacré aux denrées alimentaires en circuits courts

Au terme d'une année de sensibilisation auprès des acteurs locaux de l'alimentation, un appel d'offres a été lancé en décembre 2021 pour renouveler les marchés publics de denrées alimentaires à destination des cuisines centrales des Pieux et de Montebourg. Parmi les 56 lots qui composent cet appel d'offres, 29 lots sont dédiés aux denrées issues de circuits courts de commercialisation. Ce sont les achats directs aux producteurs ou ne nécessitant qu'un seul intermédiaire qui seront ainsi privilégiés pour permettre aux cuisiniers et à leurs équipes de s'approvisionner en pommes, produits maraîchers bruts de saison, poissons frais, lait, crèmes, beurres fermiers ou artisanaux... Les nouveaux marchés entreront en vigueur le 1er août 2022.

Les achats de la cuisine centrale des Pieux

La cuisine centrale des Pieux a intégré l'adjonction de denrées issue agriculture biologique, à hauteur de 35% de la commande par rapport au volume des commandes

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

Le Cotentin a reçu le certificat EXPE-CT décerné par la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales de l'Ambassadeur pour l'action extérieure des collectivités territoriales et la coopération Méditerranée, patrimoine, tourisme et Francophonie.



La certification du port Dielette du pôle de proximité des Pieux

Le port est labellisé Pavillon Bleu en 2021. Le port a finalisé son diagnostic environnemental des ports de plaisance initié par l'association des ports locaux de la Manche, réalisé sur 10 ports du littoral Manchois. Le port a renouvelé la participation à l'action nationale « Je navigue, je trie ».

Les certifications ISO 9001 et 14001

La direction du cycle de l'eau est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre géographique de Cherbourg-en-Cotentin. Elle œuvre pour élargir à terme cette certification. Ainsi, en 2021, une réflexion a été lancée avec l'IUT et la licence SMQE pour certifier le service des contrôles des installations sanitaires.

La marque « L'Eaudacieuse »

Dans une démarche de promotion de la consommation de l'eau produite par les services de l'agglomération, la collectivité a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) la marque « L'Eaudacieuse ». Cette marque permet de valoriser la production industrielle du Cotentin.



2. Le Cotentin territoire 2030



La communauté d'agglomération du Cotentin a été retenue sur l'appel à manifestation d'intérêt de la région Stratégie « Territoire Durable 2030 » qui vise à s'inscrire dans l'Agenda 2030 pour le développement durable de la France, Agenda qui reprend les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'ONU.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



3. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la communauté d'agglomération du Cotentin ou de ses délégataires, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport annuel du délégataire de la Cité de la mer ;
- le rapport annuel du délégataire du complexe hippique des Pieux ;
- le rapport annuel du délégataire du cinéma Le Richelieu ;
- le rapport annuel SPL Tourisme ;
- le rapport annuel SPL Normantri.

Ces rapports sont consultables sur demande.

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 050-200067205-20220408-DEL2022_029-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN